

IDENTIFICATION

Dossier # :1163769001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 c) favoriser l'accessibilité aux activités et aux équipements collectifs
Projet :	-
Objet :	Approbation de quatre protocoles d'entente à quatre organismes de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie qui accueillent des enfants avec des limitations fonctionnelles dans le cadre de leurs activités de camps de jour pour l'année 2016 – Octroi d'une contribution financière totale de 14 080 \$, à même le budget de fonctionnement

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal a créé en 2004, un programme municipal d'accompagnement en loisir pour les personnes vivant avec un handicap et y injecte annuellement 415 807 \$, tout en incitant les arrondissements à y contribuer également. Le loisir est une compétence municipale et le dossier de l'accessibilité universelle, dont l'accompagnement en loisir pour les personnes handicapées, est retenu comme une priorité de la Ville de Montréal. Le présent dossier présente la répartition de la contribution de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie qui s'ajoutera à celle de la Ville de Montréal, de l'agglomération de Montréal et du gouvernement provincial.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA15 260192	6 juillet 2015	Octroi d'une contribution financière totale de 14 080 \$, à même le budget de fonctionnement, à trois organismes de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie qui accueillent des enfants avec des limitations fonctionnelles dans le cadre de leurs activités de camps de jour. (1153769002)
CA14 260223	7 juillet 2014	Octroi d'une contribution financière totale de 14 080 \$, à même le budget de fonctionnement, à trois organismes de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie qui accueillent des enfants avec des

		limitations fonctionnelles dans le cadre de leurs activités de camps de jour. (1143769001)
CA13 260194	2 juillet 2013	Octroi d'une contribution financière totale de 9 080 \$, à même le budget de fonctionnement, à deux organismes de l'arrondissement qui accueillent des personnes handicapées dans le cadre de leurs activités de camps de jour. (1136260005)
CA12 260194	3 juillet 2012	Octroi d'une contribution financière totale de 4 080 \$, à même le budget de fonctionnement, à deux organismes de l'arrondissement qui accueillent des personnes handicapées dans le cadre de leurs activités de camps de jour. (1124238005)
CA11 260210	4 juillet 2011	Octroi d'une contribution financière totale de 4 080 \$, à même le budget de fonctionnement, à deux organismes de l'arrondissement qui accueillent des personnes handicapées dans le cadre de leurs activités de camps de jour. (1114238005)
CA10 260150	7 juin 2010	Octroi d'une contribution financière totale de 4 080 \$, à même le budget de fonctionnement, à deux organismes de l'arrondissement qui accueillent des personnes handicapées dans le cadre de leurs activités de camps de jour. (1104238003)
CA09 260212	6 juillet 2009	Octroi d'une contribution financière de 4 080 \$ à six organismes de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie qui accueillent des personnes handicapées dans le cadre de leurs activités de loisirs. (10924238005)
CA08 260208	7 juillet 2008	Octroi d'une contribution financière totale de 4 000 \$ à cinq organismes de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie qui accueillent des personnes handicapées dans le cadre de leurs activités de loisirs.(1084571003)
CA07 260256	13août 2007	Octroi d'une contribution financière totale de 3 430 \$ à dix organismes de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie qui accueillent des personnes handicapées dans le cadre de leurs activités de loisirs. (1074571002)

DESCRIPTION

Le service d'accompagnement et les activités de loisirs sont deux mesures importantes qui favorisent l'intégration sociale des personnes handicapées. L'accès aux loisirs pour les personnes handicapées est un droit reconnu par différentes chartes et l'accompagnement en loisir actualise le principe de compensation des incapacités. Il est donc important pour l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie de donner la chance à tous les enfants sur son territoire d'avoir accès au loisir, sans égard à leurs limitations.

Un montant de 14 080 \$ sera octroyé pour de l'accompagnement en loisir des personnes handicapées et il a été retenu de favoriser la participation d'enfants handicapés aux camps de jour des organismes partenaires de l'arrondissement.

Il est donc proposé de répartir le montant attribué par l'arrondissement, afin d'augmenter le nombre de semaines accordées à chaque enfant participant au programme en tenant compte des réalités des familles de chacun de ces enfants et de celles des organismes qui les accueillent. Cette répartition permet aux organismes d'augmenter le nombre de semaines offertes à chacun des 31 enfants inscrits au programme. Ainsi, tous les montants accordés permettent aux familles d'avoir trois ou quatre semaines de camp de jour avec un accompagnateur spécialisé. En 2015, 17 enfants ont été accueillis dans le cadre de ce programme. En 2016, la demande a pratiquement doublée.

La répartition est établie de la façon suivante :

Loisirs récréatifs et communautaires de Rosemont : 5 402 \$
Service des loisirs Angus-Bourbonnière : 7 796 \$
Loisirs du centre Père-Marquette : 714 \$
La Maisonnette des parents: 168 \$

JUSTIFICATION

Un des objectifs de l'arrondissement est d'encourager le développement d'une vie de quartier dynamique et orientée vers les familles. Une des mesures préconisées est de soutenir les organismes qui interviennent auprès des familles et des enfants de l'arrondissement. L'investissement des sommes dans le soutien de ce programme est donc important et permet aux organismes d'accomplir leur mission de façon inclusive.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Pour l'année 2016, les crédits requis d'une somme de 14 080 \$ pour le programme d'accompagnement en loisir seront disponibles à même le budget de fonctionnement de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social.

Organisme	Montant (\$)	Numéro demande d'achat
Loisirs récréatifs et communautaires de Rosemont	5 402 \$	442859
Service des loisirs Angus-Bourbonnière	7 796 \$	
Loisirs du centre Père-Marquette	714 \$	
La Maisonnette des parents	168 \$	
TOTAL :	14 080 \$	

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Il s'agit d'interventions mettant l'emphase sur la collectivité au coeur du développement durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les montants supplémentaires accordés permettront aux enfants avec des limitations fonctionnelles de participer aux camps de jour durant un plus grand nombre de semaines.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les organismes conventionnés doivent mettre sur leur site les informations concernant le programme d'assistance financière au loisir pour les personnes handicapées. De plus, ils doivent mettre en évidence la participation de l'arrondissement de Rosemont—La Petite-Patrie dans toute publicité relative aux activités visées par la convention, selon les normes encadrant l'utilisation de l'identité visuelle de l'arrondissement, cette publicité devant être approuvée avant diffusion. Ces normes sont contenues et diffusées dans le Guide d'utilisation du logo de l'arrondissement de Rosemont—La Petite-Patrie, élaboré pour mieux identifier nos partenariats.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications et au mieux de leurs connaissances, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des relations avec les citoyens_des services administratifs et du greffe (Dat-Minh TRUONG)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Yvonne REYES
Agente de développement

Tél : 514 872-0106
Télécop. : 514 872-1266

ENDOSSÉ PAR

Daniel MOREAU
Directeur

Tél : 514 872-9446
Télécop. : 514 872-4665

Le : 2016-06-09

IDENTIFICATION

Dossier # :1167174002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation des protocoles d'entente avec les organismes « La Maisonnette des Parents » et « Les loisirs du centre Père-Marquette inc. » - Projets « Fête de la rentrée » au parc Sœur-Madeleine-Gagnon et « Famille en Fête» au parc Père-Marquette - Octroi d'une contribution financière totale de 6 000 \$, à raison de 3 000 \$ par organisme, à même le budget de fonctionnement, pour l'année 2016

CONTENU

CONTEXTE

Depuis 2006, des fêtes familiales de quartier sont organisées sur l'ensemble du territoire de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie et sont partiellement financées par celui-ci. L'arrondissement souhaite donc renouveler son soutien financier pour les deux fêtes familiales estivales déjà existantes sur son territoire, et ce, afin de maintenir l'offre à la population.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA16 26 0120 2 mai 2016

Approbation des protocoles d'entente avec les organismes « Corporation de développement communautaire de Rosemont » et « Loisirs récréatifs et communautaires de Rosemont » - Projets « Fête de la famille à Rosemont » au parc de Lafond et « Fête de la famille » au parc Joseph-Paré - Octroi d'une contribution financière totale de 6 000 \$, à raison de 3 000 \$ par organisme, à même le budget de fonctionnement, pour l'année 2016

CA15 260107 4 mai 2015

Octroi d'une contribution financière de 12 000 \$ (3 000 \$ par organisme), à même le budget de fonctionnement pour l'année 2015, et approbation de protocoles d'entente avec les quatre organismes fiduciaires suivants : « Corporation de développement communautaire de Rosemont (CDC) », « Loisirs récréatifs et communautaires de Rosemont », «Les loisirs du centre Père-Marquette inc. » et « La Maisonnette des Parents », afin de soutenir l'organisation de quatre fêtes familiales qui se dérouleront à l'été et à l'automne 2015

CA14 260222 7 juillet 2014

Octroi d'une contribution financière de 6 000 \$ (3 000 \$ par organisme), à même le budget de fonctionnement pour l'année 2014 et approbation des protocoles d'entente avec les deux organismes fiduciaires suivants : Les loisirs du centre Père-Marquette inc. et La Maissonnette des Parents afin de soutenir l'organisation de deux fêtes familiales

CA14 260131 5 mai 2014

Octroi d'une contribution financière de 6 000 \$ (3 000 \$ par organisme) à même le budget de fonctionnement pour l'année 2014, et approbation des protocoles d'entente avec les deux organismes fiduciaires suivants : « Corporation de développement communautaire de Rosemont (CDC) », et « Loisirs récréatifs et communautaires de Rosemont », afin de soutenir l'organisation de deux fêtes familiales qui se dérouleront à l'été 2014

CA13 260126 6 mai 2013

Octroi d'une contribution financière de 12 000 \$ (3 000 \$ par organisme) à même le budget de fonctionnement pour l'année 2013, et approbation des protocoles d'entente avec les quatre organismes fiduciaires suivants : « La Maissonnette des Parents », « Les loisirs du centre Père-Marquette inc. », « Corporation de développement communautaire de Rosemont (CDC) », et « Loisirs récréatifs et communautaires de Rosemont », afin de soutenir l'organisation de quatre fêtes familiales qui se dérouleront à l'été 2013.

CA12 260116 6 mai 2012

Approuver les protocoles d'entente avec les quatre organismes fiduciaires suivants : La Maissonnette des parents, Les loisirs du centre Père-Marquette inc., Corporation de développement communautaire de Rosemont (CDC) et Loisirs récréatifs et communautaires de Rosemont afin de soutenir l'organisation des quatre fêtes familiales qui se dérouleront sur le territoire de l'arrondissement de Rosemont--La Petite-Patrie pour l'année 2012 et octroyer une contribution financière de 12 000 \$ (3 000 \$ par organisme) pour l'année 2012.

CA11 260131 6 juin 2011

Approuver les protocoles d'entente avec les quatre organismes fiduciaires suivants : La Maissonnette des parents, Les loisirs du centre Père-Marquette inc., Corporation de développement communautaire de Rosemont (CDC) et Loisirs récréatifs et communautaires de Rosemont afin de soutenir l'organisation des quatre fêtes familiales qui se dérouleront sur le territoire de l'arrondissement de Rosemont--La Petite-Patrie pour l'année 2011 et octroyer une contribution financière de 12 000 \$ (3 000 \$ par organisme) pour l'année 2011.

CA10 260117 3 mai 2010

Approuver les protocoles d'entente avec les deux organismes fiduciaires suivants : Corporation de développement communautaire de Rosemont (CDC) et Loisirs récréatifs et communautaires de Rosemont afin de soutenir l'organisation des deux fêtes familiales qui

se

dérouleront sur le territoire de l'arrondissement de Rosemont--La Petite-Patrie pour l'année 2010 et octroyer une contribution financière de 6 000 \$ (3 000 \$ par organisme) pour l'année 2010.

CA10 260232 16 août 2010

Approuver les protocoles d'entente avec les deux organismes fiduciaires suivants : La Maisonnette des Parents et Les loisirs du centre Père-Marquette inc. afin de soutenir l'organisation des deux fêtes familiales qui se dérouleront sur le territoire de l'arrondissement de Rosemont--La Petite-Patrie et octroyer une contribution financière de 6 000 \$ (3 000 \$ par organisme), à même le budget de fonctionnement, pour l'année 2010.

CA09 260139 4 mai 2009

Approbation des protocoles d'entente avec les quatre organismes fiduciaires suivants : La Maisonnette des Parents, Les loisirs du centre Père-Marquette inc., Corporation de développement communautaire de Rosemont (CDC) et Loisirs récréatifs et communautaires de Rosemont, afin de soutenir l'organisation de quatre fêtes familiales qui se dérouleront sur le territoire de l'arrondissement de Rosemont--La Petite-Patrie pour l'année 2009 – Octroi d'une contribution financière de 12 000 \$ (3 000 \$ par organisme) pour l'année 2009.

CA08 260126 5 mai 2008

Approuver les protocoles d'entente avec les quatre organismes fiduciaires suivants : La Maisonnette des Parents, Les loisirs du centre Père-Marquette inc., Corporation de développement communautaire de Rosemont (CDC) et Loisirs récréatifs et communautaires de Rosemont afin de soutenir l'organisation de quatre fêtes de quartier qui se dérouleront sur le territoire de l'arrondissement de Rosemont--La Petite-Patrie pour l'année 2008 et octroyer une contribution financière de 12 000 \$ (3 000 \$ par organisme) pour l'année 2008.

DESCRIPTION

Fête de la rentrée au parc Soeur-Madeleine-Gagnon (27 août 2016)

La Maisonnette des Parents organise l'événement qui en est à sa treizième année d'existence. L'événement se déroulera dans le parc Soeur-Madeleine-Gagnon de 14 h à 18 h et visera à rejoindre les nouvelles familles du quartier ouest de La Petite-Patrie. Le concept de l'événement est de réunir les familles en leur offrant la possibilité de venir faire un pique-nique au parc.

Diverses activités familiales seront réalisées pendant la journée telles que de l'animation, de la musique, des jeux, une kermesse et un petit goûter santé sera offert gratuitement.

Plusieurs autres partenaires participent à l'organisation de l'événement, dont La Maisonnée, La Place des Enfants et La Maisonnette des Parents qui agit comme fiduciaire de l'événement.

Fête de la famille de La Petite-Patrie au centre Père-Marquette (24 septembre 2016)

Les loisirs du centre Père-Marquette inc. organisent la fête qui se déroulera de 12 h à 17 h, et ce, à l'intérieur (gymnases, aréna, piscine, salle polyvalente, salle de gymnastique) et à l'extérieur du centre Père-Marquette. Plusieurs activités seront offertes gratuitement

pendant la journée à toutes les clientèles et plus particulièrement aux jeunes (animation avec les jeux gonflables, patin libre, ballon-balai, caricaturiste, jeux et sports en gymnase).

Plusieurs partenaires participant à l'organisation de la fête font partie de la Table de concertation de la petite enfance dont le Groupe d'entraide maternelle, le CSSS au Coeur de l'île et Les loisirs du centre Père-Marquette inc. qui agit comme fiduciaire de l'événement.

JUSTIFICATION

La réalisation des deux fêtes familiales de quartier se veut des plus significatives pour les familles des quartiers touchés, puisqu'elles permettent à celles-ci de fraterniser dans un environnement agréable et sécuritaire pour tous les participants. De plus, ces événements se veulent rassembleurs et permettent aux résidents de développer leur sentiment d'appartenance au quartier. La réalisation de ces fêtes touchera près de 1 400 familles de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les contributions financières permettront de défrayer les coûts reliés à l'organisation des activités pour les familles de l'arrondissement.

Outre la contribution financière, l'arrondissement supporte l'organisation des événements dans les volets suivants :

- animation (présence de la mascotte et des animateurs de parc);
- support logistique (location d'une scène mobile, ajout de tables de pique-nique et poubelles);
- support logistique (agent de projets);
- électricité grâce aux lampadaires;
- accès au chalet de parc.

La contribution financière pour la Fête de quartier au parc Soeur-Madeleine-Gagnon est de 3 000 \$.

La contribution financière pour la Fête familiale au centre Père-Marquette est de 3 000 \$.

La contribution financière totale pour ces deux événements est de 6 000 \$.

La contribution financière à ces projets est prévue dans le budget de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Rosemont --La Petite-Patrie.

Organisme	Montant accordé (\$)	Numéro de D.A.
La Maissonnette des Parents	3 000 \$	446190
Les loisirs du centre Père-Marquette inc.	3 000 \$	

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Il s'agit d'interventions favorisant le soutien à la famille, le développement du sentiment d'appartenance ainsi que l'appropriation des lieux par la communauté des secteurs affectés.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le fait de ne pas recevoir de contribution financière de l'arrondissement risquerait de diminuer le nombre et la qualité des activités offertes aux citoyens lors de ces événements en plus d'affecter la gratuité actuelle. Sans cet apport supplémentaire, certaines activités devraient être annulées.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les comités organisateurs de chacune des fêtes verront à faire la promotion de leur événement, soit par une publicité dans le journal de quartier ou par des dépliants distribués porte-à-porte dans les résidences des secteurs touchés. La participation de l'arrondissement à ces fêtes sera mentionnée dans ces parutions conformément aux exigences de l'arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Dates des événements :

- Fête de la rentrée au parc Soeur-Madeleine-Gagnon : 27 août 2016
- Famille en fête au centre Père-Marquette : 24 septembre 2016

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications et au mieux de leurs connaissances, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des relations avec les citoyens_des services administratifs et du greffe (Dat-Minh TRUONG)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Martin BÉRUBÉ-THRASYBULE
Agent de projets

ENDOSSÉ PAR

Daniel MOREAU
Directeur

Le : 2016-06-21

Tél : 514 872-4715
Télécop. :

Tél : 514 872-9446
Télécop. : 514 872-4665

IDENTIFICATION

Dossier # :1167169004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des relations avec les citoyens_des services administratifs et du greffe , Division des relations avec les citoyens
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Ratification d'une contribution financière de 500 \$ pour la réalisation de l'activité « Les Mini-Pélicans » à l'organisme « Les Pélicans de Rosemont » - Autorisation d'un virement de crédits du compte de surplus de gestion affecté - divers

CONTENU

CONTEXTE

Le Club de course « Les Pélicans de Rosemont » a pour objectif de promouvoir l'activité physique et les saines habitudes de vie en organisant gratuitement diverses activités sportives, dont la course à pied, dans différents parcs de Rosemont. Le projet « Mini-Pélicans » a été développé au sein de trois écoles de Rosemont. Ainsi, depuis le 1er avril 2016, l'organisme a entraîné 47 élèves de 3e et 4e année de l'école St-Jean-de-la-Lande, 30 élèves de la 2e à la 6e année de l'école St-Jean-de-Brebeuf, et 75 élèves de la 3ème à la 6ème année de l'école St-François-Solano, à raison d'une séance hebdomadaire dans chaque école.

Chaque école a bénéficié de 7 à 9 séances d'entraînement et l'activité a culminé le 3 juin par la Classique Rustique des Pélicans, une grande course amicale inter-école qui s'est tenue au Parc Pélican.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Aucune.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise l'octroi d'une contribution financière non-récurrente de 500 \$ pour soutenir l'organisme « Les Pélicans de Rosemont » dans le cadre de l'activité « Les Mini-Pélicans ».

JUSTIFICATION

À la demande du cabinet du maire d'arrondissement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les fonds requis (500 \$) seront prélevés à même le compte de surplus de gestion affecté - divers.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Sans objet.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans objet.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Sans objet.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Émission du chèque après approbation par le conseil d'arrondissement.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications et au mieux de leurs connaissances, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

L'organisme est dûment enregistré au Registre des entreprises.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des relations avec les citoyens_des services administratifs et du greffe (Annik GAGNON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nataliya HOROKHOVSKA
agent(e) de recherche

Tél : 514 868-4917
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-06-22

Karl Sacha LANGLOIS
Directeur des services administratifs et du greffe

Tél : 514 868-3563
Télécop. : 514 872-7064

IDENTIFICATION **Dossier # :1165840007**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Renouvellement du bail avec les « Habitations les II Volets », par lequel la Ville de Montréal loue des locaux de 65,03 m ² au rez-de-chaussée de l'immeuble situé au 6240, avenue Christophe-Colomb à Montréal, pour une période de 2 ans, à compter du 1er août 2016, moyennant un loyer total de 22 685,04 \$ (non taxable), à des fins communautaires et de loisirs pour la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social - Bâtiment 8069

CONTENU

CONTEXTE

Depuis le 1^{er} novembre 1990, la Ville loue des locaux de 65,03 m² au rez-de-chaussée de l'immeuble situé au 6240, avenue Christophe-Colomb afin de loger l'organisme communautaire l'Entre-Gens à des fins d'activités communautaires et de loisirs. L'entente actuelle viendra à échéance le 31 juillet 2016. À la demande de l'arrondissement de Rosemont - La Petite-Patrie, le Service de la gestion et de la planification immobilière procède au renouvellement du bail pour une période de deux années, soit du 1^{er} août 2016 au 31 juillet 2018.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- CA15 26 0185 - 9 juin 2015 - Approuver le renouvellement du bail pour une durée d'un an, du 1^{er} août 2015 au 31 juillet 2016, pour une dépense de 11 230,20 \$, non-taxable.
- CA14 26 0176 - 2 juin 2014 - Approuver le renouvellement du bail pour une durée d'un an, du 1^{er} août 2014 au 31 juillet 2015, pour une dépense de 11 010,00 \$, non-taxable.
- CA12 26 0160 - 4 juin 2012 - Approuver le renouvellement du bail pour une durée de 2 ans, du 1^{er} août 2012 au 31 juillet 2014, pour une dépense de 21 700,00 \$, non-taxable.
- CA10 26 0227 - 16 août 2010 - Approuver le renouvellement du bail pour une durée de 2 ans, du 1^{er} août 2010 au 31 juillet 2012, pour une dépense de 21 300,00 \$, non-taxable.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à approuver le projet de 4^e convention de renouvellement du bail par lequel la Ville loue de Habitations les II Volets des locaux de 65,03 m² au rez-de-chaussée de l'immeuble situé au 6240, avenue Christophe-Colomb pour une période de deux années, à compter du 1^{er} août 2016, moyennant un loyer total de 22 685,04 \$ (non taxable), à des fins communautaires et de loisirs pour la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Rosemont - La Petite-Patrie.

JUSTIFICATION

L'Arrondissement souhaite continuer à occuper ces espaces pour l'accomplissement de sa mission auprès de la population.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Superficie 65,03 m ²	annuel actuel	2016 (5 mois)	2017	2018 (7 mois)	total (2 ans)
taux unitaire m ²	172,69 \$	174,42 \$	174,42 \$	174,42 \$	174,42 \$
Loyer	11 230,20 \$	4 726,05 \$	11 342,52 \$	6 616,47 \$	22 685,04 \$

L'augmentation de loyer est de 1 %.

Tous les frais d'exploitation et les taxes foncières et scolaires sont inclus dans le loyer.

Le loyer est non taxable.

Cette dépense sera entièrement assumée par l'Arrondissement à même son budget.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le renouvellement du bail n'est pas en lien avec la politique de développement durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le maintien de cette location permettra la poursuite des activités au bénéfice de la clientèle.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y aura pas d'opération de communication, en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

L'approbation de ce dossier est prévue pour le conseil d'arrondissement du 4 juillet 2016.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des services administratifs (Dat-Minh TRUONG)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Jean-Francois M MATHIEU, Rosemont - La Petite-Patrie
Karl Sacha LANGLOIS, Rosemont - La Petite-Patrie
Line FERLAND, Rosemont - La Petite-Patrie
Daniel MOREAU, Rosemont - La Petite-Patrie

Lecture :

Jean-Francois M MATHIEU, 18 mai 2016
Line FERLAND, 13 mai 2016
Daniel MOREAU, 13 mai 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Melanie DI PALMA
Conseillère en immobilier

Tél : 514 872-0685
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-05-13

Nicole RODIER
Chef de section

Tél : 514 872-8726
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Francine FORTIN
Directrice Évaluation et courtage
immobilier/Sécurité

Tél : 514-872-0153
Approuvé le : 2016-05-24

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Marie-Claude LAVOIE
Directrice de service SGPI

Tél : 514 872-1049
Approuvé le : 2016-05-26

IDENTIFICATION **Dossier # :1160081009**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des travaux publics , Division des parcs et des installations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autorisation d'une dépense de 77 033,25 \$, taxes incluses - Octroi d'un contrat à « Les produits Turf Care Canada Itée », pour la fourniture d'une tondeuse automotrice 4 X 4 à cinq plateaux de coupe d'une largeur minimale de 88 pouces de marque Toro numéro 30864, année 2016 - Appel d'offres sur invitation 16-15320 (3 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

La Division des parcs de l'arrondissement Rosemont-La Petite-Patrie procède à l'entretien et la tonte du parc Maisonneuve. Afin de maximiser ses opérations, il a été décidé d'acquérir une tondeuse automotrice 4 X 4 à cinq plateaux de coupe d'une largeur minimale de 88 pouces. Le Service de l'approvisionnement a procédé à un appel d'offres sur invitation portant le numéro 16-15320. Trois soumissionnaires ont déposé une soumission et le fournisseur « Les Produits Turf Care Canada Itée » est le plus bas soumissionnaire conforme.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

Voici le détail des coûts rattachés pour la fourniture d'une tondeuse automotrice 4 x 4 à cinq plateaux de coupe d'une largeur minimale de 88 pouces.

Devis: 59616A11				
Description: Fourniture d'une tondeuse automotrice 4X4 à cinq plateaux de coupe d'une largeur minimale de 88 pouces.				
Marque / Modèle : Toro, 30864, 2016				
Appel d'offres sur invitation : 16-15320 (3 soums)			Adjudicataire: Les Produits Turf Care Canada ltée	
Délai de livraison: 30 jours suite à l'émission du bon de commande				
Client : Arrondissement Rosemont-La-Petite-Patrie				
	Prix unitaire	Qté	Coût x Qté	Total soums.
Tondeuse de marque et modèle Toro 30864 (incluant le droit spécifique sur les pneus)	67 000,00 \$	1	67 000,00 \$	
				67 000,00 \$
				Total :
				67 000,00 \$
				TPS :
				3 350,00 \$
				TVQ :
				6 683,25 \$
				Total + Taxes :
				77 033,25 \$
				Ristourne TPS (100%) :
				(3 350,00) \$
				Ristourne TVQ (50%) :
				(3 341,63) \$
				Total moins ristourne TPS et TVQ
				70 341,62 \$

JUSTIFICATION

Considérant que la gestion du parc est de compétence Ville, le Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal a recommandé l'acquisition de plusieurs appareils pour sa programmation PTI 2016-2018. Ainsi, la tondeuse automotrice 4 X 4 a été identifiée à la programmation comme un appareil essentiel à l'entretien du parc Maisonneuve étant donné les importantes superficies gazonnées à tondre.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant total requis pour l'achat de cette tondeuse automotrice est de 77 033,25 \$, incluant les taxes, soit une dépense nette de 70 341,62 \$. Ce montant est prévu au programme triennal d'immobilisations (PTI) 2016-2018 à même le montant réservé pour le matériel roulant du parc Maisonneuve (Projet Investi 68425). Cet achat correspond à l'item numéro pm14-02A de la planification établie des acquisitions de matériel roulant. Les fonds ont été réservés par un engagement de gestion du Service des finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Adoption au conseil d'arrondissement du 4 juillet 2016.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications et au mieux de leurs connaissances, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des relations avec les citoyens_des services administratifs et du greffe (Nadine GIRARD)

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale (Jacques P TREMBLAY)

Validation du processus d'approvisionnement :

Service de l'approvisionnement , Direction (Guy ROY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lucie MC CUTCHEON, Service du matériel roulant et des ateliers

Lecture :

Lucie MC CUTCHEON, 16 juin 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Annie LAMARCHE
secrétaire d'unité administrative

Tél : 514-872-8362

Télécop. : 514-872-2708

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-06-15

Diane MARTEL
Directrice des travaux publics

Tél : 514 868-3937

Télécop. : 514 878-3915

IDENTIFICATION

Dossier # :1164646001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des travaux publics , Division du marquage et de la signalisation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autorisation d'une dépense totale de 237 423,38 \$, taxes incluses - Octroi d'un contrat au même montant à « 86253 Canada Ltée » (Les entreprises Alpha Peintureco 1975 Ltée), pour la cueillette, la réparation, la remise à neuf et la livraison du mobilier d'éclairage de rues-luminaires de type Cobra pour une durée de 24 mois - Appel d'offres public 15-14955 (1 soumissionnaire)

CONTENU

CONTEXTE

Sur le territoire de l'ancienne Ville de Montréal, desservi par la Division de l'entretien de l'éclairage, de la signalisation et du marquage sur la chaussée (DEESM) de la Direction des travaux publics, on compte près de 110 000 luminaires de type Cobra. Annuellement, la DEESM doit remplacer ou réparer environ 2 500 de ces luminaires. Le coût d'achat d'un luminaire neuf est de 250 \$ l'unité. En comparaison, le coût de réparation d'un luminaire s'élève à environ 200 \$. C'est pourquoi la DEESM procède le plus souvent possible à la réparation plutôt qu'au remplacement de ces luminaires. Or, la DEESM n'a pas tous les équipements et installations nécessaires pour procéder à toutes les opérations inhérentes à la remise en état complet d'un luminaire, elle doit donc confier une partie de ces travaux de réparation à un fournisseur spécialisé.

Pour ce faire, la DEESM récupère les luminaires défectueux, les entrepose dans sa cour de voirie et demande au fournisseur de procéder à leur réparation lorsque leur état et le nombre de luminaires ainsi entreposés le justifie. Lorsque les luminaires lui sont retournés, les employés de la DEESM terminent la remise en état des luminaires qui pourront alors être de nouveau installés sur le domaine public.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution: CA13 26 0352 du mercredi 27 novembre 2013 (sommaire 1132913041) : D'autoriser une dépense de 221 959,24 \$, toutes taxes incluses, pour la cueillette, la réparation, la remise à neuf, la livraison du mobilier d'éclairage de rues - luminaires de type Cobra pour une durée de 24 mois, comprenant tous les frais accessoires. Appel d'offres public 13-12498 (4 soumissionnaires) - Contrat RPPV13-10098-OP

DESCRIPTION

Il est prévu que, dans le cadre du présent contrat, l'entrepreneur prenne possession des luminaires endommagés qui sont entreposés dans la cour de voirie de la DEESM afin de les transporter dans son usine pour procéder à leur réparation et remise à neuf dans un délai d'au plus deux semaines. Selon l'état du luminaire, cela consiste à le débosser, à boucher les trous, à remplacer des sections brisées en soudant de nouvelles sections et à appliquer

un apprêt et deux nouvelles couches de peinture sur toute leur longueur après avoir procédé au sablage ou à toute autre technique appropriée à la remise à neuf du luminaire. Conformément aux directives en vigueur, c'est la Direction de l'approvisionnement qui a préparé et lancé l'appel d'offres. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 6 janvier 2016

Un seul soumissionnaire a déposé une soumission (voir procès-verbal de l'ouverture des soumissions et analyse des soumissions déposées en pièces jointes).

VILLE DE MONTRÉAL			
ARRONDISSEMENT DE ROSEMONT_LA PETITE-PATRIE			
DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS			
APPEL D'OFFRES RÉGULIER			
Luminaires de type Cobra			
SOUSSIONNAIRE (un seul soumissionnaire)	CONFORMITÉ	PRIX (\$)	ÉCART AVEC ESTIMATION (%)
Les Entreprises Alpha peintureco 1975 Itée	Conforme	237 423,38 \$	2,81%
Estimation de l'arrondissement (ou des professionnels (\$)	230 926,39 \$		
Moyenne des soumissions conformes (\$)	N/A		
Écart entre la moyenne conforme et la plus basse conforme (%)			N/A
Écart entre la plus haute conforme et la plus basse conforme (%)			N/A
Écart entre la deuxième plus basse conforme et la plus basse conforme (%)			N/A

JUSTIFICATION

Afin de s'assurer de la réparation et de la remise à neuf des luminaires de type Cobra pour les années 2016 et 2017, il y a lieu d'octroyer un contrat à cette fin. Ce contrat n'est pas assujéti aux décrets.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant total requis pour la remise en état des luminaires de type Cobra s'élève à 237 423, 38 \$, incluant les taxes.

Le montant requis pour chacune des années 2016 et 2017 s'élève à 118 711. 69 \$, incluant les taxes. Ces montants sont prévus au budget de fonctionnement de la Division de l'entretien de l'éclairage, de la signalisation et du marquage sur la chaussée.

La dépense sera imputée de la façon suivante :

- Montant : 237 423. 38 \$ (taxes incluses)
- Imputation : 2426-0010000-304118-03141-55402.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le recyclage d'environ 2 500 luminaires par année plutôt que leur remplacement réduit de façon significative les quantités de matières résiduelles à éliminer.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Afin que les travaux puissent commencer dès l'octroi du contrat, il y aurait lieu que le Conseil d'arrondissement autorise l'octroi du contrat à sa séance du 7 mars 2016.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi de contrat : mars 2016
Début des travaux : mars 2016
Fin des travaux : décembre 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications et au mieux de leurs connaissances, le présent dossier est conforme aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en vigueur.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des services administratifs (Annik GAGNON)

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Daniel LÉGER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Ronald FORLINI

ENDOSSÉ PAR

Diane MARTEL

Le : 2016-02-18

Chef de division EESM

Tél : 514 872-4033
Télécop. : 514 872-1495

Directrice des travaux publics

Tél : 514 868-3937
Télécop. : 514 878-3915

IDENTIFICATION

Dossier # :1163879014

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des relations avec les citoyens_des services administratifs et du greffe , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autorisation d'une dépense totale de 209 287,80 \$, taxes incluses - Octroi d'un contrat au même montant à « Les Fourgons Transit inc. », pour huit allongements d'empattement et modifications de carrosserie-fourgon - Appel d'offres public 16-15275 / RPPS16-02012-OP (1 soumissionnaire) - Autorisation d'un virement de crédits du compte de surplus de gestion affecté - divers aux activités d'immobilisation financées au comptant

CONTENU

CONTEXTE

Dix camions nacelles ont été mis en service au début de l'année 2013 à la Division de l'entretien de l'éclairage, de la signalisation et du marquage (EESM). L'empattement réduit de ces véhicules offrait une très bonne maniabilité dans un parcours urbain mais créait à vitesse plus élevée un comportement routier inconfortable pour les utilisateurs malgré leur entière conformité aux normes de sécurité de Transport Canada. À l'usage, il est devenu manifeste que l'utilisation faite de ces véhicules demandait un meilleur comportement dynamique quitte à réduire leur maniabilité. Afin de valider cette allégation, deux véhicules parmi les dix ont subi des modifications qui consistaient à allonger leur empattement et à altérer leur carrosserie en conséquence. Ces deux véhicules ont fait l'objet d'essai par les utilisateurs sur plusieurs mois. Les résultats de ces essais ont été concluants et les huit camions restants doivent donc être modifiés de la même façon. Un devis et un appel d'offres ont donc été préparés à cette fin.

Un devis, portant le numéro RPP24510B12, a été préparé par la Direction des relations avec les citoyens, des services administratifs et du greffe pour l'allongement d'empattement et la modification de carrosserie-fourgon en aluminium sur huit camions fournis par la Ville.

Par la suite, l'appel d'offres 16-15275 (1 soum.) a été préparé et publié par le Service de l'approvisionnement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CA10 26 0282 du 4 octobre 2010 : Octroi d'un contrat à Location Empress inc. pour la fourniture de 10 châssis de camion à cabine basculante avec PNBV de 17 950 lbs Mitsubishi Fuso, FE 180, année 2010 au montant total de 547 646,93 \$ - Appel d'offres numéro 10-11425 (2 soum.)

Résolution CA11 26 0165 du 6 juin 2011 : Octroi d'un contrat à Poudrier Frères ltée au montant de 446 205,36 \$ pour la fourniture et l'installation de dix carrosseries-fourgons en aluminium de 9 pieds, incluant l'aménagement et les accessoires - Devis numéro RPP24510A33 - Appel d'offres public numéro 11-11579 (3 soumissionnaires)

Résolution: CA11 26 0166 du 6 juin 2011 : Octroi d'un contrat à Les Équipements Twin Itée au montant de 662 970,04 \$ pour la fourniture et l'installation de dix engins élévateurs à nacelle de 33 pieds de hauteur de travail - Devis numéro RPP24510A23 (3 soumissionnaires)

Résolution CA11 26 0256 du 6 septembre 2011 : Approbation d'un avenant modifiant le contrat pour la fourniture et l'installation de 10 engins élévateurs à nacelle de 33 pieds de hauteur de travail afin d'augmenter la valeur du contrat octroyé à Les Équipements Twin Itée le 6 juin 2011 (Résolution CA11 26 0166), de 71 237,36 \$, portant ainsi le montant total du contrat à 734 207,40 \$

Résolution CA11 26 0257 du 6 septembre 2011 : Approbation d'un avenant modifiant le contrat pour la fourniture et l'installation de 10 carrosseries-fourgons en aluminium de 9 pieds, incluant l'aménagement et les accessoires afin d'augmenter la valeur du contrat octroyé à Poudrier Frères Itée le 6 juin 2011 (Résolution CA11 26 0165), de 8 359,84 \$, portant ainsi le montant total du contrat à 454 565,20 \$

DESCRIPTION

Voir le détail des coûts rattachés aux huit allongements d'empattement et modifications de carrosserie-fourgon ainsi que les options retenues dans les pièces jointes.

Soumissionnaires	Conformité	Prix (\$)	Écart avec l'estimation (%)
Les Fourgons Transit Inc.	Conforme	209 287,80	0,02%
Estimation de l'arrondissement (ou des professionnels) (\$)		209 254,50 (182 000,00 avant taxes)	
Moyenne des soumissions conformes (\$)		209 287,80	

JUSTIFICATION

Les opérations de la division EESM sont essentielles à la sécurité du réseau routier et à la mobilité des transports. Plus particulièrement, les camions-nacelles servent aux patrouilles de feux de circulation qui assurent le bon fonctionnement de ces derniers pour l'ensemble des neuf arrondissements de l'ex-Montréal. L'amélioration de la disponibilité et de la performance de ces véhicules contribuera de façon significative à la rapidité et à la qualité des services rendus par la division.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant requis pour les huit allongements d'empattement et modifications de carrosserie-fourgon en aluminium est de 209 287,80 \$, incluant les taxes, soit une dépense nette de 191 107,65 \$. Cette acquisition est prévue au PTI 2016-2018 et sera financée par le surplus de gestion affecté divers de l'arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie et imputée aux activités d'immobilisation financées au comptant (Projet Investi 68225). Cet achat correspond à l'item no. bf16-06A de la planification établie des acquisitions de matériel roulant.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La modification des huit camions nacelles permettra de répondre adéquatement aux besoins opérationnels de la division EESM de façon sécuritaire et d'augmenter son efficacité d'interventions.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat : 4 juillet 2016

Délai de livraison : 112,5 jours après l'émission du bon de commande

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications et au mieux de leurs connaissances, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs de la Ville.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des relations avec les citoyens_des services administratifs et du greffe (Annik GAGNON)

Validation du processus d'approvisionnement :

Service de l'approvisionnement , Direction (Julie LEBLANC)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean-Yves CHAMPIGNY
Ingenieur(e)

Tél : 514 872-4455
Télécop. : 514 872-7064

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-06-20

Karl Sacha LANGLOIS
Directeur des services administratifs et du greffe

Tél : 514 868-3563
Télécop. : 514 872-7064

IDENTIFICATION

Dossier # :1167169007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des relations avec les citoyens_des services administratifs et du greffe , Division des relations avec les citoyens
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Ratification d'une contribution financière de 500 \$ à l'organisme « PME MTL Centre Est » en soutien à la finale locale du Défi OSEntreprendre des territoires Centre-Est et Est-de-l'Île - Autorisation d'un virement de crédits du compte de surplus de gestion affecté - divers

CONTENU

CONTEXTE

Le Défi OSEntreprendre, anciennement connu sous le nom Concours québécois en entrepreneuriat, a pour objectif d'encourager et de stimuler le développement de la culture entrepreneuriale. L'événement, qui en est à sa dix-huitième édition, comporte trois volets (local, régional et national), qui couvrent l'ensemble du territoire de la province et s'adresse à deux publics-cibles : les enseignants et étudiants de tous les niveaux et les instigateurs de projets d'affaires en démarrage. Les lauréats du volet local peuvent se mériter des prix pouvant aller jusqu'à 500 \$.

Cette année, le défi local pour le centre et l'est de Montréal est chapeauté par les organismes PME MTL Centre-Est et PME MTL Est-de-l'Île, créés à la suite de la restructuration des centres locaux de développement. La remise de prix pour les volets local et régional a eu lieu en avril dernier et la finale nationale se tiendra le 26 juin 2016.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Aucune.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise l'octroi d'une contribution financière non-récurrente de 500 \$ pour soutenir les organismes PME MTL Centre-Est et PME MTL Est-de-l'île dans le cadre du volet local du Défi OSEntreprendre.

JUSTIFICATION

À la demande du cabinet du maire d'arrondissement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les fonds requis (500 \$) seront prélevés à même le compte de surplus de gestion affecté - divers.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Sans objet.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans objet.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Sans objet.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Émission du chèque après approbation par le conseil d'arrondissement.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications et au mieux de leurs connaissances, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

L'organisme est dûment enregistré au Registre des entreprises.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des relations avec les citoyens_des services administratifs et du greffe (Annik GAGNON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Arnaud SAINT-LAURENT
Agent de recherche et de planification

Tél : 514 872-9947
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-06-22

Karl Sacha LANGLOIS
Directeur des relations avec les citoyens, des services administratifs et du greffe

Tél : 514 868-3563
Télécop. : 514 872-7064

IDENTIFICATION

Dossier # :1162913013

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'un contrat de services professionnels à « Groupe ABS inc. », pour la réalisation d'études de caractérisation environnementale et géotechnique, le suivi environnemental, ainsi que le contrôle qualitatif des matériaux et expertise (juillet 2016 - juillet 2019), sur différents projets de construction, de réhabilitation ou de réfection d'infrastructures pour une somme maximale de 338 090,89 \$, taxes incluses - Appel d'offres public RPPS16-05031-OP (4 soumissionnaires) - Approbation d'un projet de convention à cette fin

CONTENU

CONTEXTE

La réalisation de travaux de construction et de réfection d'infrastructures municipales nécessite des études environnementales spécialisées. De plus, les directives de la Politique de protection des sols et de réhabilitation des terrains contaminés du ministère du Développement durable, de l'Environnement et Lutte contre les changements climatiques du Québec (MDDELCC), ainsi que les obligations découlant de la Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement et la réhabilitation des terrains (RPRT) font en sorte que la réalisation de ces travaux doit tenir compte du niveau de contamination des sols. Considérant l'ampleur des besoins de cette nature à la Division des études techniques de la Direction du développement du territoire et des études techniques, cette dernière doit faire appel à une firme spécialisée en environnement afin de répondre aux besoins. Plusieurs projets peuvent se réaliser simultanément et la plupart des études doivent être réalisées de façon prioritaire afin d'intégrer les résultats aux devis techniques de construction ou d'aménagement. Par ailleurs, le processus d'appel d'offres et d'octroi de contrat à une firme spécialisée de consultants ne peut être complété à l'intérieur des courts délais imposés entre le moment où les crédits deviennent disponibles et le démarrage d'un projet. Cette situation occasionne souvent des retards au démarrage des travaux de construction et peut avoir parfois pour conséquence de les reporter de plusieurs mois.

Afin de pallier à cette situation, il a été convenu de procéder à un appel d'offres public permettant de retenir les services professionnels d'une firme de consultants sélectionnée sur la base de son pointage technique et de son enveloppe de prix. Selon les besoins, à la demande de la Division des études techniques, cette firme aura à remplir différents mandats de caractérisation environnementale et de surveillance environnementale sur le territoire de l'arrondissement.

Comme plusieurs projets peuvent se réaliser simultanément et évoluer à des rythmes différents, les interventions des laboratoires sont difficilement programmables, considérant

que ces interventions sont souvent de courte durée, que la disponibilité immédiate est requise et que différentes spécialités sont mises à contribution. Par ailleurs, le processus d'appel d'offres et d'octroi de contrat à un consultant spécialisé ne peut être complété à l'intérieur des courts délais imposés entre le moment où les crédits deviennent disponibles et le démarrage d'un projet.

C'est pourquoi il est requis de retenir les services professionnels d'une firme de consultants afin d'effectuer sur demande, des études de caractérisation environnementale et le contrôle qualitatif de travaux. La firme de consultants devra mobiliser, à l'intérieur des délais nécessaires, le personnel et l'équipement requis sur les chantiers. Il s'agit donc de retenir les services professionnels d'une firme sélectionnée sur la base de son pointage technique et de son enveloppe de prix. Le mandat pourra s'échelonner sur une période de trois ans, de juillet 2016 à juillet 2019, l'arrondissement avec l'entente de l'adjudicataire pourra faire une extension du contrat au-delà des 3 ans de disponibilités exigés. L'arrondissement se réserve le droit de mettre à terme le contrat avant les 3 ans prévus.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

L'appel d'offres a été lancé le 3 juin 2016 et l'ouverture des soumissions a eu lieu le 20 juin 2016.

Au total, quatre (4) firmes ont déposé une proposition.

Les quatre (4) firmes retenues pour évaluation par un comité de sélection étaient :

- Groupe ABS inc.
- Les services EXP inc.
- WSP Canada
- Solmatech inc.

De ces quatre (4) propositions, trois (3) se sont qualifiées techniquement. L'analyse des soumissions a été réalisée conformément aux directives de la Division du Greffe. Cette analyse a démontrée que la firme «Groupe ABS inc.» a présentée la meilleure offre à la Ville (voir intervention de la Division du Greffe). C'est pourquoi la Direction du développement du territoire et des études techniques recommande au Conseil d'arrondissement d'octroyer le contrat de services professionnels à «Groupe ABS inc.», afin d'obtenir les services professionnels requis pour réaliser des études de caractérisation environnementales et géotechniques, la surveillance environnementale dans le cadre de différents types de travaux, tels que la réfection d'infrastructures souterraines d'égout et d'aqueduc ou le réaménagement d'installations dans des parcs, ainsi que pour effectuer le contrôle qualitatif des matériaux et les expertises requises au niveau de différents projets réalisés sur son territoire. La firme «Groupe ABS inc.» a obtenu le meilleur pointage lors du comité de sélection tenu le 22 juin 2016. Cette firme a également présenté la plus basse soumission au montant de 338 090,89 \$.

La Direction du développement du territoire et des études techniques recommande donc d'octroyer le contrat à cette firme au montant maximal de 338 090,89 \$.

JUSTIFICATION

La réalisation de différents projets nécessite la réalisation d'études spécialisées de caractérisation environnementale et géotechnique, ainsi que des activités de surveillance lors de travaux d'excavation et de disposition des sols. La réalisation de projets de construction, de réhabilitation et de réfection nécessite également un suivi étroit de la qualité des matériaux utilisés, ainsi qu'un soutien technique de pointe, afin de garantir la conformité des travaux et la durabilité des ouvrages. La Division des études techniques ne détient pas le personnel et l'expertise dans le domaine et doit procéder à un appel d'offres, qui permettra de retenir une firme de consultants selon des tarifs fixes soumissionnés et concurrentiels, afin d'être en mesure de réaliser différents travaux municipaux. Les services de la firme retenue seront disponibles pour une période de 3 ans de juillet 2016 à juillet 2019.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Il s'agit d'une entente-cadre pour la fourniture de services professionnels portant sur la réalisation d'études de caractérisation et de la surveillance de travaux impliquant la gestion de sols contaminés, ainsi que pour la fourniture de services d'expertises et de contrôle qualitatif lors de la réalisation de différents projets d'infrastructures. Les services professionnels seront fournis sur demande de l'arrondissement. Un montant de 338 090,89 \$, taxes incluses, attribué à la firme retenue permettra de couvrir les mandats d'études de caractérisation, de suivi environnemental, ainsi que d'expertises et de contrôle qualitatif de travaux. Ces mandats seront confiés à la pièce, selon les besoins. Dans chaque cas, la firme devra présenter une proposition en conformité avec les exigences du devis technique et des prix soumis au bordereau des prix. La Division des études techniques s'assurera de la disponibilité des crédits et du suivi de l'enveloppe budgétaire. Advenant que des crédits supplémentaires soient dégagés pour la réalisation de travaux, la Division des études techniques pourrait alors recommander à l'arrondissement de Rosemont – La Petite-Patrie d'augmenter l'enveloppe budgétaire de la firme afin de compléter leur service. Dans cette éventualité, les dispositions prévues au présent appel d'offres s'appliqueront. Bien que l'entente-cadre est basé sur trois (3) ans, l'utilisation de l'entente n'est pas limitée annuellement, l'arrondissement peut utiliser les services de la firme selon ses besoins. L'arrondissement avec l'entente de l'adjudicataire pourra faire une extension du contrat au-delà des 3 ans de disponibilités exigés. L'arrondissement se réserve le droit de mettre à terme le contrat avant les 3 ans prévus.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ces services professionnels permettront de définir les conditions environnementales et géotechniques qui prévaudront lors de la réalisation des projets, ainsi que la nature des matériaux à disposer et les coûts correspondants, de déterminer les travaux de réhabilitation de site requis lorsqu'il y a présence de contamination et d'en assurer le suivi lors de la réalisation. Les services professionnels permettront également d'assurer, à l'intérieur des délais requis, le contrôle qualitatif approprié lors de la réalisation de différents travaux. Une firme de consultants sera mise à la disposition de l'arrondissement pour répondre à plusieurs demandes simultanées, selon des tarifs compétitifs. Les travaux divers pour lesquels les services professionnels sont requis doivent débuter en juillet 2016 et pourront s'échelonner sur une période de trois (3) ans, soit jusqu'au mois de juillet 2019.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat au CA : 4 juillet 2016

Début des travaux : Juillet 2016

Fin des travaux : Juillet 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications et au mieux de leurs connaissances, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des relations avec les citoyens_des services administratifs et du greffe (Arnaud SAINT-LAURENT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jeevanathan REGISMARIANAYAGAM
Ingénieur

Tél : 514-872-7511
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-06-27

Pierre DUBOIS
C/d urb.permis & inspections
<<arr.>60000>>

Tél : 514 868-3887
Télécop. :

IDENTIFICATION

Dossier # :1162913012

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense total de 1 032 018.90 \$, taxes incluses - Octroi d'un contrat au montant de 927 663.14 \$, taxes incluses, à « Les entreprises de construction Ventec inc. » pour la réfection mineure de trottoirs, construction de saillies doubles et élargissement de trottoir dans l'arrondissement de Rosemont - La Petite-Patrie - Appel d'offres public RPPV16-05030-OP (9 soumissionnaires) - Octroi d'un contrat au montant maximal de 66 576.03 \$, taxes incluses, à IGF Vigilance pour la surveillance (appel d'offres public no RPPS15-12087-OP) - Octroi d'un contrat au montant maximal de 17 779.73 \$, taxes incluses à Groupe ABS pour le contrôle de qualité des matériaux (appel d'offres public no RPPS14-02011-OP) - Crédits nets : 942 370.81 \$

CONTENU

CONTEXTE

La Direction du développement du territoire et des études techniques de l'arrondissement de Rosemont--La Petite-Patrie doit prévoir une répartition des investissements pour le programme de réfection routière 2016 ainsi que pour la reconstruction d'infrastructures permettant d'apaiser la circulation et de préparer les contrats afin de procéder à la réalisation des travaux. Le contrat de réfection mineure de trottoir (RMT) vient apporter des correctifs aux trottoirs et chaussées de l'arrondissement afin d'offrir un confort et une sécurité adéquate aux usagers de ces derniers.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CA16 260039 du 1^{er} février 2016 : Approbation d'une convention et octroi d'un contrat de services professionnels au montant maximal de 417 876,64 \$, taxes incluses, à la firme « IGF Vigilance inc », pour la fourniture de services d'ingénierie dans le cadre du programme d'investissement en voirie de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie - Appel d'offres public RPPS15-12087-OP (6 soumissionnaires)

Résolution CA14 260136 du 5 mai 2014 : Octroi d'un contrat de services professionnels à « Groupe ABS », pour la réalisation des études de caractérisation environnementale et géotechnique, le suivi environnemental ainsi que le contrôle qualitatif des matériaux et expertise (mai 2014 - juin 2017) sur différents projets de construction, de réhabilitation ou de réfection d'infrastructures pour une somme maximale de 300 000 \$, taxes incluses - Appel d'offres public RPPS14-02011-OP - (10 soumissionnaires) - Approbation d'un projet de convention à cette fin.

DESCRIPTION

Les travaux prévus dans le cadre du présent appel d'offres consistent en la reconstruction de trottoirs et de bordures (RMT), là où requis, à différents endroits sur le territoire de l'arrondissement, à la construction de saillies doubles et l'élargissement de trottoir. L'appel d'offres a été publié le 3 juin 2016. L'ouverture des soumissions au eu lieu le 20 juin 2016. **Neuf** (9) entreprises ont déposées une soumission. L'entreprise «Les entreprises de construction Ventec inc.» a présenté la plus basse soumission conforme pour un montant total de 927 663.14 \$ taxes incluses.

Voici un résumé des soumissions reçues (taxes et contingences comprises) :

Soumissionnaires	Prix Total
Groupe ABF inc.	973 668,78 \$
Cojolac inc.	936 307,54 \$
Les entreprises de construction Ventec inc.	927 663,14 \$
Bordures et trottoir RSF inc. / 9114-5839 Québec inc.	1 007 030,96 \$
Les excavations Gilbert Théorêt inc.	978 580,97 \$
Les constructions et pavage Jeskar inc.	1 088 346,45 \$
Construction Larotek inc.	1 409 543,60 \$
Socomec Industriel inc.	1 024 849,67 \$
Eurovia Québec Construction inc.	1 003 297,49 \$
Dernière estimation réalisée	1 233 859,39 \$
Coût moyen des soumissions reçues	1 038 809,84 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)	(306 196,25) \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)	-24,82%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)	8 644,40 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)	0,93%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$)	481 880,46 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)	51,95%
Coût moyen des soumissions conformes	1 038 809,84 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)	11,98%

En conséquence, la Direction du développement du territoire et des études techniques recommande d'accorder le contrat à «Les entreprises de construction Ventec inc.», plus bas soumissionnaire conforme pour un montant maximal de 927 663.14 \$.

La Direction du développement du territoire et des études techniques recommande d'autoriser une dépense de 20 000.00\$, taxes incluses pour couvrir les frais incidents.

De plus, un mandat doit être confié à la firme IGF Vigilance pour la surveillance des travaux en référence à la résolution du CA16 260039 du 1er février au montant de 66 576.03 \$ taxes incluses.

Finalement, un mandat doit être confié à la firme Groupe ABS pour le contrôle qualitatif des matériaux en référence à la résolution du CA14 260126 au montant de 17 779.73 \$ taxes incluses.

JUSTIFICATION

La Direction du développement du territoire et des études techniques ne possède pas toutes les ressources matérielles et humaines nécessaires pour la réalisation, la surveillance et le

contrôle qualitatif des matériaux des travaux de réparation mineure de trottoirs. Elle recommande, en conséquence, d'utiliser les services de firmes et d'entrepreneur externes pour ces activités.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total de la dépense est de 1 032 018.90 \$ taxes incluses, ce qui représente une dépense nette pour l'arrondissement de 942 370.81 \$, pour la réparation mineure de trottoirs, de la surveillance ainsi que pour le contrôle de qualité des matériaux. Le budget est prévu au PTI 2016-2018 de l'arrondissement de Rosemont La Petite-Patrie.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Afin de ne pas retarder les travaux de réparation mineure de trottoir, il est prévu que ceux-ci débutent dès les mois de juillet 2016 et se terminent à l'automne 2016.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat au CA : 4 juillet 2016

Début des travaux : juillet 2016

Fin des travaux : septembre 2016

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications et au mieux de leurs connaissances, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des relations avec les citoyens_des services administratifs et du greffe (Arnaud SAINT-LAURENT)

Certification de fonds :
Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des relations avec les citoyens_des services administratifs et du greffe (Annik GAGNON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jeevanathan REGISMARIANAYAGAM
Ingénieur

Tél : 514-872-7511
Télocop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-06-27

Pierre DUBOIS
C/d urb.permis & inspections
<<arr.>60000>>

Tél : 514 868-3887
Télocop. :

IDENTIFICATION

Dossier # :1162913014

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autorisation d'une dépense totale de 470 765,82 \$, taxes incluses - Octroi d'un contrat au montant total de 420 313,65 \$, taxes incluses à « Les entreprises de construction Ventec inc. » pour la construction de saillies sur le réseau de rues locales dans l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie - Appel d'offres public RPPV16-06032 OP (6 soumissionnaires) - Autorisation d'une dépense maximale de 47 191,48 \$, taxes incluses, et octroi d'un mandat à « IGF Vigilance » pour la surveillance des travaux (contrat RPPS15-12087-OP) - Autorisation d'une dépense maximale de 3 260,69 \$ et octroi d'un mandat à « Groupe ABS inc. » pour le contrôle de qualité des matériaux (contrat RPPS14-02011-OP)

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement de Rosemont--La Petite-Patrie désire réaliser des travaux de construction de trottoirs élargis (saillies) sur différentes rues locales.

Les travaux de construction de saillies visent les intersections des rues locales suivantes :

- 27e Avenue/Beaubien : 2 saillies;
- 28e Avenue/Beaubien : 2 saillies;
- 29e Avenue/Beaubien : 4 saillies;
- Molson/Rosemont : 4 saillies.

La construction de saillies vise à réduire la longueur de traversée piétonne et à rehausser la visibilité générale. Elles permettent aussi de modifier le comportement des automobilistes en réduisant leur vitesse lors des virages. Ainsi, une amélioration de la qualité de vie pour les piétons et les résidents est perçue. La géométrie des saillies a été vérifiée avec le logiciel Autoturn.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CA16 260039 du 1^{er} février 2016 : Approbation d'une convention et octroi d'un contrat de services professionnels au montant maximal de 417 876,64 \$, taxes incluses, à la firme « IGF Vigilance inc », pour la fourniture de services d'ingénierie dans le cadre du programme d'investissement en voirie de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie -

Appel d'offres public RPPS15-12087-OP (6 soumissionnaires)
 Résolution CA14 260136 du 5 mai 2014 : Octroi d'un contrat de services professionnels à « Groupe ABS », pour la réalisation des études de caractérisation environnementale et géotechnique, le suivi environnemental ainsi que le contrôle qualitatif des matériaux et expertise (mai 2014 - juin 2017) sur différents projets de construction, de réhabilitation ou de réfection d'infrastructures pour une somme maximale de 300 000 \$, taxes incluses - Appel d'offres public RPPS14-02011-OP - (10 soumissionnaires) - Approbation d'un projet de convention à cette fin

DESCRIPTION

Le présent rapport a pour but d'obtenir l'autorisation d'octroyer le contrat pour la construction de saillies sur le réseau de rues locales de l'arrondissement de Rosemont--La Petite-Patrie.

Les plans sont présentés dans les pièces jointes du présent sommaire.

L'appel d'offres RPPV16-06032-OP a été publié le 9 juin 2016 par le biais du SÉAO (Système Électronique d'Appels d'Offres). L'ouverture des soumissions a eu lieu le 27 juin 2016. Six (6) entreprises ont déposé une soumission. L'entreprise "Les entreprises de construction Ventec inc." a présenté la plus basse soumission conforme pour un montant total de 420 313,65 \$ taxes incluses.

Voici un résumé des soumissions reçues (taxes et contingences comprises) :

	Soumissionnaires	Prix total
	Groupe ABF inc.	692 450,22 \$
	Cojalac inc.	558 510,15 \$
	Les entreprises de construction Ventec inc.	420 313,65 \$
	Construction Larotek inc.	666 966,01 \$
	Les excavations Gilbert Théorêt inc.	547 450,13 \$
	Socomec Industriel inc.	519 463,66 \$
	Estimation de l'arrondissement	516 389,11 \$
	Coût moyen des soumissions reçues	567 525,64 \$
	Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)	25,9%
	Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$)	-22,0%
	Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)	39,3%
	Écart entre la plus basse conforme et l'estimation interne (\$)	96 075,46 \$
	Écart entre la plus basse conforme et l'estimation interne (%)	18,6%

En conséquence, la Direction du développement du territoire et des études techniques recommande d'accorder le contrat à "Les entreprises de construction Ventec inc." plus bas soumissionnaire conforme.

De plus, un mandat doit être confié à la firme IGF Vigilance pour la surveillance des travaux en référence à la résolution du CA16 260039 du 1er février.

Finalement, un mandat doit être confié à la firme Groupe ABS pour le contrôle qualitatif des matériaux en référence à la résolution du CA14 260126.

JUSTIFICATION

La Direction du développement du territoire et des études techniques ne possède pas toutes les ressources matérielles et humaines nécessaires pour la surveillance et le contrôle qualitatif des matériaux pour la construction des saillies. Elle recommande, en conséquence, d'utiliser les services de firmes externes pour ces activités.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total de la dépense est de 470 765,82 \$ taxes incluses, ce qui représente une dépense nette pour la Ville de 429 871,94 \$, pour la construction, de la surveillance ainsi que pour le contrôle de qualité des matériaux. Le budget est prévu au PTI 2016-2018 de l'arrondissement de Rosemont La Petite-Patrie..

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce projet offrira une meilleure qualité de vie aux résidents de l'arrondissement de Rosemont --La Petite-Patrie en aménageant des saillies qui favoriseront les diminutions de vitesse pour les véhicules et la longueur de traversée pour les piétons.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Aucun impact majeur

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat au CA : 4 juillet 2016

Travaux: : juillet à septembre 2016

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications et au mieux de leurs connaissances, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratif.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des relations avec les citoyens_des services administratifs et du greffe (Arnaud SAINT-LAURENT)

Certification de fonds :
Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des relations avec les citoyens_des services administratifs et du greffe (Annik GAGNON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Ève BOUDREAU
ingenieur(e)

Tél : 514 868-4405

Télécop. : 514 868-3918

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-06-27

Pierre DUBOIS
C/d urb.permis & inspections
<<arr.>60000>>

Tél : 514 868-3887

Télécop. :

IDENTIFICATION**Dossier # :1163879013**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des relations avec les citoyens_des services administratifs et du greffe , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Prendre acte du rapport consolidé des décisions déléguées pour la période du 30 avril au 31mai 2016, de la liste des bons de commande approuvés et de la liste des demandes de paiement pour la période comptable du 30 avril au 27 mai 2016 en vertu du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA-23)

CONTENU**CONTEXTE**

Prendre acte du rapport consolidé des décisions déléguées pour la période du 30 avril au 27 mai 2016, de la liste des bons de commande approuvés et de la liste des demandes de paiement pour la période comptable du 30 avril au 31 mai 2016 en vertu du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA-23)

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA16 26 0171

Prendre acte du rapport consolidé des décisions déléguées pour la période du 26 mars au 29 avril 2016, de la liste des bons de commande approuvés et de la liste des demandes de paiement pour la période comptable du 26 mars au 29 avril 2016 en vertu du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA-23)

DESCRIPTION**JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)**

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications et au mieux de leurs connaissances, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Guylaine LÉVESQUE
Secrétaire de direction

Tél : 514-872-2942
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-06-20

Karl Sacha LANGLOIS
Directeur des services administratifs et du greffe

Tél : 514 868-3563
Télécop. : 514 872-7064

IDENTIFICATION

Dossier # :1162913010

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autorisation donnée à Me Karl Sacha Langlois, directeur de la Direction des relations avec les citoyens, des services administratifs et du greffe de l'arrondissement Rosemont-La Petite-Patrie de la Ville de Montréal à déposer, pour les projets qui relèvent de la compétence du conseil d'arrondissement, les demandes en vue d'obtenir les autorisations et les approbations nécessaires en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement, RLRQ c. Q-2

CONTENU

CONTEXTE

Certains dossiers de la Direction du développement du territoire et des études techniques de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie nécessitent l'obtention d'un permis d'intervention, d'un certificat d'autorisation ou encore d'une modification à un certificat d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) en vertu de divers articles de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE).

Selon l'article 7.4 de la section II du règlement relatif à l'application de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2, a. 23, 31, 66 et 124,1), toute demande de certificat d'autorisation doit être adressée par écrit au MDDELCC et contenir, s'il s'agit d'une municipalité, une copie certifiée d'une résolution d'arrondissement qui autorise le signataire de la demande à la présenter au ministre.

Afin de respecter les exigences prescrites par la LQE, il est requis d'identifier par résolution de l'arrondissement, la ou les personnes responsables autorisées à signer les demandes de permis ou d'autorisations et à fournir les documents demandés par le ministre.

L'article 65 consiste à une demande d'autorisation pour la construction sur un terrain qui a été utilisé comme lieu d'élimination de matières résiduelles.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

En vertu des exigences de l'article 65 de la LQE, il y a donc lieu de mandater le Directeur des relations avec les citoyens, des services administratifs et du greffe de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie pour présenter officiellement au MDDELCC, une demande

d'autorisation pour l'ensemble des projets à réaliser situés sur le territoire de l'arrondissement, ainsi que tout engagement de l'Arrondissement en lien avec cette demande incluant tous les documents, correspondances, plans et devis, avis techniques et toutes autres informations pertinentes.

Les renseignements et documents demandés pour traiter les demandes d'autorisation sont contenus dans les dispositions du Règlement relatif à l'application de la LQE.

JUSTIFICATION

Préalablement à la réalisation de ces travaux, la LQE impose aux municipalités d'obtenir des autorisations pour effectuer des travaux dans ce type de milieu. La résolution du conseil d'arrondissement autorisant le Directeur des relations avec les citoyens, des services administratifs et du greffe de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie à présenter et à signer, au nom de la Ville, les demandes adressées au MDDELCC constitue une exigence régie par la LQE. L'arrondissement est tenu de se conformer à cette loi.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Pour l'article 65, en vertu de l'article 21 alinéa 1, toute demande d'autorisation nécessite d'être accompagnée d'un chèque de 569 \$ (non taxable), soit une dépense totale de 569 \$.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'obtention d'autorisations du MDDELCC permet de rencontrer certains principes de développement durable valorisés par l'arrondissement relativement à la protection de l'environnement. Elle permet, entre autres, d'assurer la préservation des ressources naturelles, la conservation des milieux naturels, ainsi que la réduction des nuisances et des impacts sur l'environnement. Les autorisations émises par le MDDELCC certifient que l'arrondissement respecte les exigences de la LQE.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Des délais de 3 mois sont à prévoir en vue de l'obtention du permis de construction.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

La recommandation du conseil devra être transmise au Ministère accompagné du chèque mentionné pour l'ouverture de dossier. Toute firme mandatée dans le cadre d'un projet de cette nature sera porteur du dossier auprès du Ministère.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérification et au mieux de leurs connaissances, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

L'obtention d'autorisations délivrées par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques est requise par la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., chapitre Q-2).

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lucie PAQUIN, Rosemont - La Petite-Patrie
Anne-Marie MCSWEEN, Service des affaires juridiques

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean CADIEUX
Architecte paysagiste

Tél : 514 872-2978
Télécop. : 514 868-3915

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-05-27

Daniel LAFOND
Directeur
et Jean-Simon Frenette, chef de division

Tél : 514 868-3882
Télécop. :

IDENTIFICATION **Dossier # :1166250003**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Acceptation du paiement de 30 000 \$ et radiation des livres de la Ville la somme totale de 7 920,34 \$ en capital et tout solde dû par « 9258-4143 Québec inc. » sur le compte no 25-164086-1 relativement au permis d'occupation temporaire du domaine public, notamment la chaussée, le trottoir et la ruelle pour l'utilité de l'immeuble situé au 25, rue Bélanger, arrondissement Rosemont-La Petite-Patrie

CONTENU

CONTEXTE

Le ou vers le 16 novembre 2015, la Ville de Montréal intentait des procédures judiciaires contre l'entreprise 9258-4143 Québec inc. pour le recouvrement de sommes dues au montant de 32 042,79 \$ à titre de permis d'occupation temporaire du domaine public, notamment la chaussée, le trottoir et la ruelle pour l'utilité de l'immeuble situé au 25, rue Bélanger, arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie.

La réclamation de la Ville s'établit selon les coûts des permis d'occupation temporaire du domaine public impayés des années 2013 et 2014, avec intérêts aux taux prescrits par les règlements municipaux, depuis l'échéance de chacune des factures suivantes:

- le 12 février 2014 pour une somme de 9 278,14 \$ relative au permis 416367, autorisant l'occupation du domaine public du 1er novembre au 30 novembre 2013;
- le 30 avril 2014 pour une somme de 11 350,84 \$ relative au permis 428357, autorisant l'occupation du domaine public du 6 janvier au 28 février 2014;
- le 20 mai 2014 pour une somme de 6 561,25 \$ relative au permis 431235, autorisant l'occupation du domaine public du 1er mars au 28 mars 2014;
- le 19 juin 2014 pour une somme de 1 500,00 \$ relative au permis 435813, autorisant

l'occupation du domaine public du 29 mars au 11 avril 2014;
- le 2 septembre 2014 pour une somme de 3 352,56 \$ relative au permis 435812, autorisant l'occupation du domaine public du 29 mars au 11 avril 2014.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

Accepter le paiement de 30 000 \$ et radier des livres de la Ville la somme totale de 7 920,34 \$ en capital et tout solde dû par 9258-4143 Québec inc. sur le compte no 25-164086-1 relativement au permis d'occupation temporaire du domaine public. Imputation : arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie.

JUSTIFICATION

Après avoir négocié avec le procureur de la défenderesse, cette dernière s'est montrée disposée à payer avant procès au moyen d'un paiement de la somme de 30 000 \$ en capital, intérêts et frais afin de régler le dossier hors Cour.

Considérant l'offre de règlement hors Cour, considérant également la longueur du procès anticipé, le déplacement de témoins, les difficultés de preuve qui sont toujours susceptibles de se soulever lors d'une audience et les risques relatifs à la tenue d'un procès, il est à l'avantage de la Ville de Montréal d'accepter l'offre de règlement hors Cour.

Dans les circonstances, nous recommandons de régler le présent dossier hors Cour pour la somme de 30 000 \$ et radier des livres la somme de 7 920,34 \$ en capital et tout solde dû sur le compte 25-164086-1, exercices 2013(mod 09) et 2014 (mod 02 à 05).
C.M.M.: 615-005-162, N/D: 15-000531.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

IMPUTATION RADIATION : Arrondissement de Rosemont - La Petite-Patrie

RADIATION RECETTES DIVERSES : 2101 0000000 000000 00000 11808 000000

MONTANT À RADIER : **7 920, 34 \$** en capital et tout solde dû (compte 25-164086-1, exercice 2013/mod 09 et 2014/mod 02 à 05)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucun enjeu de communication en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction de la comptabilité et des informations financières (Roxanne DUFRESNE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Steven ROUSSEAU
avocat

Tél : 514 872-4082
Télécop. : 514 872-2828

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-06-16

Paule BIRON
Avocate et chef de division Responsabilité

Tél : 514 872-2932
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Philippe GAGNIER
Directeur des Affaires civiles et avocat en chef adjoint

Tél : 514 872-7017
Approuvé le : 2016-06-20

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Patrice GUAY
Directeur de service et avocat en chef de la Ville

Tél : 514 872-2919
Approuvé le : 2016-06-20

IDENTIFICATION**Dossier # :1162913015**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autorisation des virements de crédit du compte de passif - Fonds réservé - Unités de stationnement pour un montant de 100 000 \$, pour l'achat et l'installation de supports à vélos sur le domaine public

CONTENU**CONTEXTE**

L'arrondissement a adopté en 2014 son Plan local de déplacement qui prévoit à l'action TCA 07 intitulé Ajout d'espaces de stationnement vélo sur l'espace public, notamment dans les secteurs résidentiels. Cette action répondait aux demandes des citoyens qui avaient témoigné lors de l'élaboration des orientations, du manque important d'espace de supports pour vélo sur rues ainsi que dans les lieux publics de l'arrondissement. Dans la réalisation de cette action, l'arrondissement déposait récemment son plan directeur de stationnement vélo, pour les prochaines années.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Il est requis de faire autoriser, par le conseil d'arrondissement, la virement de 100 000 \$ pour l'acquisition et l'installation des supports à vélos à même le fonds réservé pour les unités de stationnement. Le 100 000 \$ servira à renflouer le budget de fonctionnement de la Direction du développement du territoire et des études techniques qui a déjà acheté les supports à vélos, afin d'en faire leur installation le plus rapidement possible. Ce montant a permis l'achat et l'installation d'environ 200 supports à vélos au cours de l'été 2016.

JUSTIFICATION

Le fonds réservé pour les unités de stationnement peut être utilisé pour acquérir des supports à vélos ainsi que pour leur première installation.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense sera financée à même les fonds réservés - Unités de stationnement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'augmentation du nombre de supports à vélos sur le domaine public encourage le transport actif.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications et au mieux de leurs connaissances, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des relations avec les citoyens_des services administratifs et du greffe (Annik GAGNON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean-Simon FRENETTE
Chef de Division

Tél : 514 872-2904
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Daniel LAFOND
Directeur

Tél :
Télécop. :

Le : 2016-06-17

514 868-3882

IDENTIFICATION

Dossier # :1163879012

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des relations avec les citoyens_des services administratifs et du greffe , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Fermeture des règlements d'emprunt RE2605-001, RE2605-004, RE2605-006, RCA2606-004, RCA2608-003, RCA2608-005, RCA2610-002

CONTENU

CONTEXTE

Depuis l'année 2005, l'arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie a adopté des règlements d'emprunt afin de réaliser divers travaux tels que *le programme de réfection routière, la construction d'infrastructures dans les nouveaux développements résidentiels ainsi que la réfection de cours de service et divers bâtiments.*

Certains de ces règlements, qui ont été utilisés en partie ou en totalité et pour lesquels il reste des soldes résiduels, doivent être fermés car ces projets sont terminés.

Le présent dossier est nécessaire afin d'aviser le Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) que les règlements d'emprunt suivants ne sont plus requis:

RE2605-001: Adopter, dans le cadre du Programme triennal d'immobilisations, un règlement d'emprunt autorisant le financement de 2 600 000\$ pour la réalisation du programme de réfection routière de l'arrondissement. (CA05 260018)

RE2605-004: Adopter, dans le cadre du Programme triennal d'immobilisations, un règlement d'emprunt autorisant le financement de 750 000\$ pour l'acquisition de matériel roulant. (CA05 260021)

RE2605-006: Adopter, dans le cadre du Programme triennal d'immobilisations, un règlement d'emprunt autorisant le financement de 2 600 000\$ pour la réalisation de travaux d'aménagement au 5350, rue Lafond en remplacement du règlement RE2605-002 adopté à même la résolution CA05 260019 (CA05 260239)

RCA2606-004: Adopter, dans le cadre du Programme triennal d'immobilisations 2006-2008, un règlement d'emprunt autorisant le financement de 1 440 000 \$ pour l'acquisition de matériel roulant (CA06 260032)

RCA2608-003: Adopter, dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2008-2010, un règlement d'emprunt autorisant le financement de 1 675 000 \$ pour le projet de construction d'une nouvelle bibliothèque sur le site du 700, boulevard Rosemont (CA08 260235)

RCA2608-005: Adopter, dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2008-2010, un règlement d'emprunt autorisant le financement de 1 648 000 \$ pour l'acquisition de matériel roulant (CA08 260109)

RCA2610-002: Adopter, dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2010-2012 un règlement d'emprunt autorisant le financement de 1 496 000 \$ pour l'acquisition de matériel roulant (CA10 260129)

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Fermeture des règlements d'emprunt RE2605-001, RE2605-004, RE2605-006, RCA2606-004, RCA2608-003, RCA2608-005, RCA2610-002.

JUSTIFICATION

Cette fermeture de règlements d'emprunt permettra d'annuler les soldes résiduels aux règlements d'emprunt et de mettre à jour le registre des soldes de règlements d'emprunt à financer relatifs à notre arrondissement au Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme aux règles du Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT). À la suite de vérifications et au mieux de leurs connaissances, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Frédérique PICARD
Secrétaire d'unité administrative

Tél : 514 868-4793

Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2016-06-22

Karl Sacha LANGLOIS
Directeur des services administratifs et du greffe

Tél : 514 868-3563

Télécop. : 514 872-7064

IDENTIFICATION

Dossier # :1162913016

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autorisation d'une dépense additionnelle de 109 704,78 \$, taxes incluses, pour couvrir les frais de remplacement d'entrées d'eau en plomb dans le cadre du contrat accordé à « Les constructions et pavage Jeskar », pour la reconstruction de trottoirs et de bordures, le planage de la chaussée et la pose d'un revêtement bitumineux là où requis, sur différentes rues locales et artérielles augmentant la valeur de la dépense initiale de 2 220 360,53 \$ à 2 330 065,31 \$, taxes incluses (contrat RPPV15-05044-OP)

CONTENU

CONTEXTE

Le 8 septembre 2015, le Conseil d'arrondissement a octroyé un contrat à « Les Constructions et Pavage Jeskar » pour la réalisation de travaux de planage et revêtement de la chaussée, ainsi que la reconstruction de trottoirs là où requis.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA15 26 0242 Autorisation d'une dépense de 2 220 360,53 \$ incluant l'octroi d'un contrat de 2 100 360,53 \$ à « Les Constructions et Pavage Jeskar inc. » pour la reconstruction de trottoirs et de bordures, planage de la chaussée et pose d'un revêtement bitumineux, là où requis, sur différentes rues de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie (PRR. 2015-2)
- Appel d'offres public RPPV15-05044-OP

DESCRIPTION

Dans le cadre de ce contrat, l'arrondissement a envoyé une lettre explicative aux citoyens concernés par les travaux en mai 2016. Cette lettre indiquait aux citoyens qu'ils pourraient changer leur entrée d'eau privée (à leur frais) et économiser sur les frais normalement chargés pour la réfection du trottoir suite à ces travaux. Cette offre étant conditionnelle à ce que le trottoir face à l'adresse du demandeur fasse l'objet d'une réfection prévue au contrat. Les citoyens étaient avisés de communiquer au 514-872-2722 pour faire part de leur intention. Un agent technique de l'arrondissement prenait alors la requête en charge de la façon suivante :

- 1- Vérifier si la réfection du trottoir (face à la résidence du demandeur) est prévue au contrat.
- 2- Si la réfection du trottoir n'était pas prévue : aviser le citoyen qu'il ne pourra bénéficier du rabais pour le prix du trottoir.
- 3- Si la réfection du trottoir était prévue : aviser le citoyen qu'il pourra bénéficier du

rabais et lui indiquer la marche à suivre : le citoyen doit acheter un permis de coupe d'eau au prix de 145 \$ plus taxes.

Suite à cette démarche, 2 citoyens de la 24^e avenue ont acheté un permis. Un autre citoyen n'a pas acheté de permis, mais en a informé l'arrondissement : au moment d'écrire ce dossier, l'arrondissement tentait de joindre le citoyen pour lui demander d'acheter le permis requis.

Dans de nombreux arrondissements de la Ville, (construction d'avant 1970), les entrées d'eau des citoyens ont été construites avec des conduites en plomb. Le plomb a depuis été reconnu comme étant toxique pour les humains. Jusqu'ici, les contrats précédents de PRR de l'arrondissement ne prévoyaient pas de changer le côté public des l'entrées d'eau, advenant qu'elles soient en plomb. En effet, lors d'une intervention de planage et revêtement de la chaussée, l'excavation est limitée au minimum. Ce qui n'est pas le cas lorsque l'intervention est une reconstruction complète de la chaussée.

Un des citoyens qui avait effectué la reconstruction de son entrée d'eau privé a demandé à la Ville de changer la portion de son entrée d'eau située sur le domaine public car elle est en plomb.

La Ville a donc demandé à l'entrepreneur (Constructions et Pavages Jeskar) de lui soumettre un prix pour le remplacement de 5 entrées d'eau en plomb situées sur le domaine public. Ces 5 remplacements sont prévus aux endroits suivants :

- résidences des 2 citoyens (24^e avenue) ayant acheté un permis
- résidence du citoyens (24^e avenue) qui a fait les travaux mais n'a pas demandé de permis
- 2 autres résidences de citoyens qui pourraient éventuellement se manifester (24^e avenue ou autres rues prévues au contrat.

Dans le cas du citoyen qui n'a pas acheté de permis pour faire ses travaux, il devra en acheter un avant que la Ville remplace son entrée en plomb. Quant aux 2 autres résidences, les quantités et prix prévues au contrat (ainsi que la surveillance en décollant) ne seront utilisées et payées que si la Ville en donne l'ordre à l'entrepreneur.

La ville a également obtenu un prix pour la surveillance des travaux supplémentaires ainsi que le contrôle des matériaux supplémentaires aux firmes déjà mandatées.

JUSTIFICATION

Ne pas inclure ces travaux supplémentaires au contrat en cours pourrait impliquer de devoir excaver ultérieurement la chaussée et les trottoirs pour procéder aux dits travaux.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts pour cette dépense additionnelle sont les suivants :

Travaux (Les Constructions et pavage Jeskar inc.) : 76 904.80 +tx.

Surveillance des travaux (Le Groupe Conseil Génipur inc.) : 6 220.92\$ + tx.

Contrôle de qualité des matériaux (Labo SM inc.) : 4600\$ + tx.

Contingence 10% du coût des travaux : 7 690.48\$ + tx.

TOTAL : 95 416.20\$ + tx.

Tps (5%): 4770.81 \$

Tvq (9.975%): 9517.77\$

TOTAL : 109 704.78\$ taxes incluses.

Les coûts de ces dépenses additionnelles seront entièrement financés par le Service de l'eau de la Ville.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi: 4 juillet 2016
travaux: 6 au 15 juillet 2016

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications et au mieux de leurs connaissances, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Linda PHARAND)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Andrea RODRIGUEZ, Service de l'eau

Lecture :

Andrea RODRIGUEZ, 29 juin 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean-Simon FRENETTE
Chef de Division

Tél : 514 872-2904
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Daniel LAFOND
Directeur

Tél :
Télécop. :

Le : 2016-06-28

514 868-3882

IDENTIFICATION

Dossier # :1167145002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture et des bibliothèques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 a) soutenir et faire connaître, avec l'appui des partenaires du milieu, une offre de services diversifiée et complémentaire répondant aux besoins évolutifs de la population et promouvoir un mode de vie actif
Projet :	-
Objet :	Édiction d'ordonnances - Programmation d'événements publics : « Ciné-parc Dante », «Tournoi de pétanque », « Cuisine mobile Rosemont », « Cabane à films », « Les Préliminaires de soccer des Jeux de la rue de Rosemont-La Petite-Patrie », « Le grand pique-nique à roulettes », « Marchés solidaires Père-Marquette », « Les Préliminaires de basketball des Jeux de la rue de Rosemont-La Petite-Patrie », « Cinéma sous les étoiles », « SOIR », « Grand rendez-vous international du film félin (GRIFF) », « Fête en plein air de l'AER », « Championnats régionaux 2016 », « Slide The City », « Procession religieuse en l'honneur de la Sainte Vierge », « Fêtes et épluchettes de blé d'Inde des jardins communautaires de Rosemont-La Petite-Patrie », « Pique-nique en plein air de la Chapelle bonne nouvelle », « Festival ukrainien de Montréal », « Marche pour la SLA », « La Course à la vie CIBC » et approbation de protocoles d'entente avec « Chambre de commerce et d'industrie Al Maghreb / Canada (CCIMC) », « Association culturelle St-Volodymyr de Montréal » et « Wayne Grandall Entreprises L.L.C. »

CONTENU

CONTEXTE

Nous présentons un dossier comportant des événements qui se dérouleront sur le territoire de l'arrondissement pour l'année en cours. Nous demandons l'aval du conseil d'arrondissement pour autoriser l'occupation du domaine public, pour une période temporaire, pour chacun des événements identifiés au tableau ci-joint et pour déroger aux règlements suivants:

- Règlement sur le bruit et les nuisances, R.R.V.M., chapitre B-3, article 20;
- Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public, R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8;
- Règlement sur la circulation et le stationnement, R.R.V.M., c. C-4.1, article 3;

- Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Rosemont- La Petite-Patrie, 01-279, article 521.
- Règlement sur la propreté et sur la protection du domaine public et du mobilier urbain, R.R.V.M. c. P-12.2, article 7.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA15 26 0211 (6 juillet 2015) Pour des demandes similaires concernant le Règlement sur le bruit et les nuisances (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20), le Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8), le Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c. C-4.1, article 3), le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont- La Petite-Patrie (01-279, article 521), pour les événements « Nzaha 2015 », « Slide the City », « Procession Vietnam », « Pique-nique annuel Good News Chapel », « Festival ukrainien » (156762009).

DESCRIPTION

Les événements sont de diverses catégories. Ils peuvent être de nature commerciale, communautaire, sociale, culturelle, sportive, ludique, éducative, multiculturelle, caritative ou protocolaire. L'occupation du domaine public peut se réaliser de différentes façons : occupation en tout ou en partie d'une place ou d'un parc, fermeture d'une ou de plusieurs rues, ou une combinaison des deux, comme l'occupation simultanée d'un parc et d'une rue. Des dossiers subséquents seront présentés pour d'autres événements à venir en 2016.

JUSTIFICATION

La présentation d'événements sur le domaine public s'inscrit dans une perspective d'amélioration de la qualité de vie des citoyens montréalais. Ces événements contribuent à l'épanouissement de la population en favorisant la rencontre citoyenne dans un cadre convivial et l'accès aux diverses expériences culturelles. Ces activités génèrent une affluence et contribuent au rayonnement de l'arrondissement.

Afin de réaliser les événements, plusieurs autorisations sont nécessaires, par exemple: le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur permettra la présentation de divers spectacles. La vente d'aliments, d'articles promotionnels et de boissons alcooliques ou non, permettra aux organismes d'autofinancer leurs activités et d'augmenter la valeur ajoutée de leur événement. La permission d'afficher permettra à certains promoteurs d'annoncer sur des bannières la venue de leur événement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les activités des différents événements sont entièrement sous la responsabilité financière et logistique des promoteurs. Les coûts relatifs au soutien logistique offert par la Ville (barrière Mills, nettoyage de rue, etc.) sont assumés à même les budgets de fonctionnement des services municipaux concernés lorsque les équipements ou ressources sont disponibles.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Tout en proposant des activités accessibles, abordables et de qualité, les événements présentés par les divers promoteurs sur le territoire de l'arrondissement doivent faire preuve d'écoresponsabilité et favoriser l'accueil des personnes ayant des limitations fonctionnelles.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les événements répertoriés dans le tableau annexe A en pièce jointe seront présentés pour avis aux différents services et intervenants concernés afin de négocier les parcours et obtenir l'approbation des mesures de sécurité et des plans d'installation. Ils seront balisés en conformité avec la réglementation municipale et les encadrements administratifs d'usage.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les ordonnances seront publiées dans les journaux.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Réalisation des événements.

Des rencontres de coordination avec les services concernés seront tenues avant chacun des événements si nécessaire.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le conseil d'arrondissement peut déroger à la réglementation municipale. À la suite de vérifications et au mieux de leurs connaissances, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Anik ROBICHAUD-GAUVIN
Agente de projets

Tél : 514 868-3881
Télécop. : 514 872-4665

ENDOSSÉ PAR

Daniel MOREAU
Directeur

Tél : 514 872-9446
Télécop. : 514 872-4665

Le : 2016-06-27

IDENTIFICATION

Dossier # :1160963020

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction du développement du territoire et des études techniques , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Avis de motion visant à modifier le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279), afin d'autoriser l'usage « Parc de stationnement commercial intérieur » à proximité des artères commerçantes, sous certaines conditions.

CONTENU

CONTEXTE

Depuis quelques années, nous observons une multiplication des demandes et initiatives visant une utilisation plus flexible et judicieuse de l'espace alloué au stationnement sur rue. Cette situation est particulièrement marquée sur les grands axes commerciaux de l'arrondissement, notamment par l'aménagement de cafés-terrasses et de placettes qui participent à la vitalité économique et l'animation de la rue. Ce dynamisme commercial s'accompagne d'un achalandage soutenu, notamment par la clientèle automobiliste, et par une diminution de l'offre en stationnement sur rue.

Dans ce contexte, l'arrondissement souhaite évaluer différentes stratégies visant à maintenir une offre équilibrée en matière de déplacements et de stationnements, tout en poursuivant les actions favorisant une utilisation plus judicieuse de l'espace public. L'un des axes d'intervention envisagé concerne la réduction de l'empreinte au sol de l'espace accordé au stationnement de surface.

Donnant suite à cette orientation, la Direction du développement du territoire et des études techniques a reçu le mandat d'étudier la possibilité d'autoriser l'implantation de stationnements étagés dans certaines parties du territoire de l'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Le projet de Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279) permettrait d'autoriser l'usage « Parc de stationnement commercial intérieur » à proximité des artères commerçantes situées dans certains secteurs de catégorie C.4(2) et C.5, sous réserve de certaines conditions visant à assurer l'intégration urbaine et architecturale de ce type de bâtiment.

JUSTIFICATION

Considérant que cette stratégie s'inscrit en cohérence avec les orientations préliminaires mises de l'avant par la Politique stationnement qui sera prochainement adoptée par la Ville de Montréal;

Considérant que cet usage serait autorisé seulement dans certains secteurs commerciaux et sous certaines conditions;

La Direction du développement du territoire et des études techniques est favorable à modifier le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279), afin d'autoriser l'usage « Parc de stationnement commercial intérieur » à proximité des artères commerçantes, sous certaines conditions.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications et au mieux de leurs connaissances, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Noémie BÉLANGER

ENDOSSÉ PAR

Daniel LAFOND

Le : 2016-03-23

Conseillère en aménagement

et Stéphane Conant
Conseiller en aménagement - chef d'équipe

Tél : 514 868-4305
Télécop. :

Directeur

et Pierre Dubois, chef de division

Tél : 514 868-3882
Télécop. :

IDENTIFICATION

Dossier # :1160963020

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction du développement du territoire et des études techniques , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Avis de motion visant à modifier le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279), afin d'autoriser l'usage « Parc de stationnement commercial intérieur » à proximité des artères commerçantes, sous certaines conditions.

CONTENU

CONTEXTE

Justification

La Politique de stationnement de Montréal a été adoptée le 15 juin 2016. La vision portée par la Politique vise notamment à assurer une offre en stationnement équilibrée à l'échelle de la ville afin d'améliorer la qualité de vie des citoyens et d'assurer la vitalité économique, tout en réduisant la dépendance à l'automobile et son impact sur l'environnement.

L'optimisation du stationnement sur les artères commerciales afin de favoriser la vitalité économique figure parmi les quatre principes directeurs de la Politique. Également, la Politique identifie six stratégies, dont l'arrimage de la gestion du stationnement aux objectifs de mise en valeur du territoire.

Cette dernière stratégie reconnaît, entre autres, l'importance de l'occupation du sol générée par les stationnements extérieurs et l'intérêt de favoriser la construction de stationnements hors-rue (étagés ou souterrains) afin de mettre davantage le territoire en valeur. Le présent projet de règlement répond directement à ces préoccupations en assurant :

- la réduction de l'empreinte au sol des parcs de stationnement commerciaux présents dans certains secteurs de l'arrondissement en favorisant la consolidation de l'offre en stationnement au sein de bâtiments;
- la réduction du nombre de parcs de stationnement extérieurs et la réutilisation de ces espaces à d'autres fins, à l'instar notamment de la transformation en place publique du stationnement localisé à l'intersection des rues Beaubien et Boyer;
- l'intégration urbaine et architecturale des bâtiments abritant les stationnements étagés et leur insertion harmonieuse dans le cadre bâti;
- la réduction des îlots de chaleur associés aux aires de stationnement en obligeant l'aménagement de toitures végétalisées sur les bâtiments abritant les stationnements étagés;
- la création de pôles de mobilité durable de qualité exemplaire par l'aménagement, au sein des bâtiments abritant les stationnements étagés, de places de stationnement pour vélos, pour l'autopartage et pour les véhicules électriques.

L'intégration urbaine et architecturale des stationnements étagés sera assurée par l'assujettissement au Titre VIII du Règlement d'urbanisme de tout projet de construction, d'agrandissement ou de transformation d'une caractéristique architecturale d'un bâtiment abritant un parc de stationnement commercial. Outre les objectifs et critères actuellement prévus au Titre VIII, des objectifs et critères spécifiques aux stationnements étagés seront ultérieurement introduits dans la réglementation.

8 août 2016 : assemblée publique de consultation sur le projet de règlement.

8 août 2016 : adoption du second projet de règlement par le CA

6 septembre 2016 : adoption du règlement par le CA.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Stéphane CONANT
Conseiller en aménagement - chef d'équipe

514 868-4920

Tél :

Télécop. : 000-0000

IDENTIFICATION

Dossier # :1160963020

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction du développement du territoire et des études techniques , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Avis de motion visant à modifier le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279), afin d'autoriser l'usage « Parc de stationnement commercial intérieur » à proximité des artères commerçantes, sous certaines conditions.

CONTENU

CONTEXTE

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Stéphane CONANT
Conseiller en aménagement - chef d'équipe

514 868-4920

Tél :
Télécop. : 000-0000

IDENTIFICATION

Dossier # :1150963016

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption - Second projet de résolution autorisant la construction d'un bâtiment résidentiel d'une hauteur variant de 4 à 6 étages comportant 138 logements, un local commercial au rez-de-chaussée et un niveau de stationnement souterrain pour le bâtiment situé au 1295, rue des Carrières en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA-8)

CONTENU

CONTEXTE

Le requérant a déposé une demande de démolition du bâtiment mentionné en objet afin d'y construire un édifice résidentiel comportant 138 logements répartis dans un immeuble comportant deux volumes d'une hauteur de 4 et 6 étages, et plus de 80 m² de surface commerciale au rez-de-chaussée.

Ce projet déroge au Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279), eu égard, notamment, à la hauteur en étage et en mètre, à la hauteur des constructions hors toit, au taux d'implantation, à la densité, ainsi qu'à la composition des façades au niveau des pourcentages d'ouvertures et de maçonnerie, mais est admissible à une évaluation dans le cadre du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA-8).

Le projet est conforme aux orientations et aux objectifs du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Le contexte

La propriété est située aux 1295, rue des Carrières, entre les rues De Normanville et Chambord. Selon les données inscrites au compte foncier, ce bâtiment vacant, anciennement occupé par une entreprise de produits manufacturiers, a été construit en 1933. Il s'agit d'un bâtiment commercial d'un étage recouvert d'un parement de briques. Son volume rectangulaire occupe presque la totalité du terrain, d'une superficie de 2 370 m². Les cours sont entièrement minéralisées.

Le site est situé dans un secteur en mutation, où les fonctions résidentielles, commerciales et industrielles cohabitent. Dû au passage du chemin de fer en bordure de la rue des Carrières, le paysage environnant est composé de bâtiments de grand volume, possédant

en moyenne 2 étages et plus, rappelant ainsi une époque qui était jadis plus industrielle. L'environnement est également marqué par la sinuosité du tracé de la rue des Carrières et la présence de l'ancien incinérateur numéro 3 dont le gabarit et la hauteur des cheminées en font un repère visuel et historique important pour ce quartier en mutation.

Bien que la vocation résidentielle tende à s'intensifier dans le secteur, cette partie de la rue des Carrières représente un important axe de transit automobile et de camionnage, notamment en raison de l'achalandage généré par les activités du clos de voirie municipale et la présence de l'éco-centre.

Dû à la présence de lignes électriques aux abords du site, du côté des rues Chambord et De Normanville, le requérant a fait des démarches auprès d'Hydro-Québec afin de s'assurer que les dégagements requis entre le bâtiment et les fils électriques soient conformes aux normes émises par Hydro-Québec.

Les composantes du projet

Le projet de remplacement consiste à construire deux bâtiments résidentiels de 4 et 6 étages, en deux phases, comportant au total 138 logements et 60 unités de stationnement au sous-sol. Une cour intérieure paysagée est aménagée et l'alignement de construction du bâtiment, sur les rues des Carrières, De Normanville et Chambord, permettra la plantation d'arbres sur le domaine public et sur le domaine privé.

La composition volumétrique constitue une approche de traitement cohérent pour les 3 rues bordant le site, et tient compte du gabarit important de l'incinérateur, située du côté sud de la rue des Carrières.

L'impact du projet sur l'ensoleillement sera surtout perceptible, sur certaines plages horaires, dans la cour intérieure du projet et dans les cours arrières des bâtiments voisins. Cependant, tout projet de 4 étages ayant une mezzanine en construction hors toit et implanté sur 70 % du terrain aurait un impact sur l'ensoleillement des cours voisines.

Contexte réglementaire

Le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement prescrit un usage principal résidentiel de catégorie H et des usages industriels et commerciaux de catégories C.1(2) / I.1C. La hauteur maximale autorisée dans ce secteur est de 4 étages et 16 m, le taux d'implantation maximal est de 70 % et la densité est de 3,5. La propriété est située dans un secteur où l'alignement de construction doit être soumis à la procédure du titre VIII.

La Direction du développement du territoire et des études techniques doit analyser la demande de projet particulier, quant au respect des critères d'évaluation énoncés à l'article 9 du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie (RCA-8). Les critères sont, notamment, le respect du Plan d'urbanisme, la compatibilité des occupations prévues au projet avec le milieu d'insertion, les qualités d'intégration du projet sur le plan de l'implantation, de la volumétrie, de la densité et de l'aménagement des lieux, les avantages des propositions d'intégration ou de démolition des constructions existantes, les avantages des propositions de mise en valeur des espaces extérieurs et des plantations, les impacts environnementaux du projet, plus particulièrement, sur le plan de l'ensoleillement, du vent, du bruit, des émanations et de la circulation, et sur la qualité de l'organisation fonctionnelle du projet, quant au stationnement, aux accès et à la sécurité.

Cette demande déroge au Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279), en regard :

- de la hauteur (a. 9);
- de la hauteur des constructions hors toit (a. 21.1, 22,1);
- de la densité (a. 34);
- du taux d'implantation maximal de 70 % (a. 40 et 41);
- de la composition des façades au niveau des pourcentages d'ouvertures et de maçonnerie (a. 81 et 86).

JUSTIFICATION

La Direction du développement du territoire et des études techniques a analysé la demande de projet particulier, quant au respect des critères d'évaluation énoncés à l'article 9 du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie (RCA-8).

La Direction du développement du territoire et des études techniques recommande de donner une suite favorable à la demande considérant que :

- le projet est conforme aux orientations et aux objectifs du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal;
- malgré la surhauteur d'une partie du bâtiment, la composition volumétrique proposée présente des éléments de mise en valeur intéressantes pour le milieu environnant, en comparaison avec un projet réalisé de plein droit, notamment en permettant de préserver des vues d'intérêt depuis le toit-terrasse commun de la propriété voisine;
- la gradation de la hauteur des volumes de 4 à 6 étages respecte l'environnement du secteur, et la hauteur se justifie par la configuration du terrain qui est bordé par 3 rues et une ruelle, ainsi que par la présence de l'incinérateur, ce qui lui permet un gabarit plus monumental;
- la partie ouest du bâtiment comporte un volume diminué s'harmonisant avec le cadre bâti adjacent, du côté de la rue De Normanville;
- la portion de la façade de la rue des Carrières en diagonale participe davantage visuellement à la dynamique de la courbe de cette rue;
- l'inscription d'une aire d'entrée commune dans l'axe de courbure de la rue des Carrières et d'un local commercial interagissant avec la cour commune ouverte sur la ruelle, permettra de créer une cohésion d'ensemble et participeront à l'animation du secteur;
- la végétalisation d'une partie du domaine public en façade, l'aménagement de loggias et de balcon en Juliette permettront d'accentuer le caractère résidentiel du front bâti et d'établir une zone tampon entre la rue des carrières et l'immeuble;
- le projet permettra d'accueillir de nouveaux ménages dans le quartier, contribuant ainsi à la vitalité du secteur;
- le requérant a été informé qu'il devra contribuer au fonds de compensation de logements sociaux, fournir une étude acoustique et intégrer des mesures visant à assurer le confort sonore des logements situés du côté de la rue des Carrières;
- les détails architecturaux du bâtiment et le traitement paysager des espaces libres seront examinés ultérieurement, en vertu du titre VIII du Règlement d'urbanisme.

La Direction du développement du territoire et études techniques recommande d'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement Rosemont– Petite-Patrie (RCA-8) une résolution autorisant la démolition du bâtiment situé au 1295, rue des Carrières et la construction d'un nouvel édifice semi-commercial, en dérogation aux articles 9, 21.1, 22.1, 34, 40, 41, 81 et 87 du Règlement d'urbanisme Rosemont–Petite-Patrie (01-279), relatifs à la hauteur, à la hauteur des constructions hors toit, à la densité, au taux d'implantation ainsi qu'à l'apparence d'un bâtiment, et d'assortir l'autorisation des conditions suivantes :

1. exiger qu'une garantie monétaire correspondant à 10 % de la valeur estimée des travaux de construction, soit déposée pour chacun des bâtiments, afin d'assurer le début des

travaux de démolition, dans un délai de 6 mois, et l'achèvement des travaux de construction du projet de remplacement, soit la construction de 2 bâtiments, incluant le plan d'aménagement paysager, mais excluant l'aménagement des espaces intérieurs, dans un délai de 24 mois, à partir de la date d'émission des permis respectifs;

2. exiger que la construction du bâtiment et l'aménagement des espaces libres soient approuvés, conformément au titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279);

3. exiger, pour l'approbation du projet de remplacement conformément au titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279), que les critères d'évaluation suivants s'additionnent à ceux déjà applicables au projet :

- l'alignement de construction, l'implantation, la volumétrie et la composition architecturale du bâtiment doivent respecter les principes et le caractère général des constructions et des aménagements illustrés aux plans de l'annexe A;
- l'intégration de mesures acoustiques visant à assurer le confort sonore des logements situés du côté de la rue des Carrières, doit être favorisée;

4. exiger, à cette fin, qu'un rapport d'expertise, préparé par un spécialiste en acoustique possédant une expérience pertinente dans l'évaluation du climat sonore de sites résidentiels situés en zone urbaine, soit déposé auprès de la Direction du développement du territoire et des études techniques préalablement à la délivrance du permis de construction. Ce rapport doit documenter l'instrumentation et la procédure suivie pour établir le climat sonore et les méthodes ou modélisations informatiques utilisées pour déterminer les compositions d'enveloppe (murs et fenêtres) recommandées pour atteindre les normes prescrites à l'ordonnance 2 du Règlement sur le bruit et les nuisances (R.R.V.M., chapitre B-3). L'évaluation des niveaux sonores doit être réalisée sur une période de 24 heures, conformément à la méthode prescrite dans l'ordonnance 2;

5. déposer un rapport auprès de la Direction du développement du territoire et des études techniques de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, au plus tard dans les 6 mois suivant la fin des travaux pour chacun des permis émis. Ce rapport doit démontrer que les normes prescrites à l'ordonnance 2 du Règlement sur le bruit et les nuisances (R.R.V.M., chapitre B-3) soient respectées;

6. s'assurer que dans le cas où le niveau acoustique est supérieur au niveau maximal prescrit à l'ordonnance 2 du Règlement sur le bruit et les nuisances (R.R.V.M., chapitre B-3) dans un logement lorsque les ouvertures sont ouvertes, ce dernier doit être climatisé.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

2015.11.02 Adoption par le conseil d'arrondissement d'un premier projet de résolution
Affichage sur le site et avis public dans les journaux
2015.12.07 Assemblée publique de consultation

2015.12.02 Adoption par le conseil d'arrondissement d'un second projet de résolution
Avis public décrivant la procédure référendaire
2016.01.XX Adoption par le conseil d'arrondissement de la résolution

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications et au mieux de leurs connaissances, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Noémie BÉLANGER
Conseillère en aménagement

Tél : 514 868-4305
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-10-20

Daniel LAFOND
Directeur - Direction du développement du territoire et études techniques

Tél : 514 868-3882
Télécop. : 514 868-3918

IDENTIFICATION

Dossier # :1150963016

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption - Second projet de résolution autorisant la construction d'un bâtiment résidentiel d'une hauteur variant de 4 à 6 étages comportant 138 logements, un local commercial au rez-de-chaussée et un niveau de stationnement souterrain pour le bâtiment situé au 1295, rue des Carrières en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA-8)

CONTENU

CONTEXTE

Consultation publique

Suite à la consultation publique du 7 décembre 2015, le requérant a apporté des modifications au projet en vue de limiter l'impact du bâtiment projeté sur le milieu d'insertion. Les modifications consistent à :

- réduire le volume situé vis-à-vis avec les balcons du Rose-Philips 1, du côté de la ruelle;
- reculer la façade du 5e étage située vis-à-vis les terrasses aménagées sur le toit du Rose-Philips 1, permettant ainsi de limiter les vues directes sur les parties privatives des occupants de la propriété voisine;
- aménager deux terrasses privées sur l'espace dégagé par le recul du 5e étage;
- agrandir le volume du 5e et 6^e étage, du côté de la terrasse, sur une superficie de 54,7 m² , afin d'y relocaliser 2 logements.

Ces modifications ont été élaborées à partir des informations recueillies lors des consultations réalisées avec les occupants du Rose-Philips 1, lesquels ont signifié leur accord avec la proposition. Le compte-rendu de cette démarche de consultation est inséré en pièce-jointe au sommaire addenda.

Certaines préoccupations ont également été soulevées quant à la fermeture possible du tronçon de ruelle bordant l'immeuble, du côté est. À cet égard, le requérant s'engage à mettre en place une démarche de consultation avec le milieu en vue de développer une vision consensuelle du projet de ruelle verte. Cette étape suivra l'approbation du projet particulier.

Le procès verbal de la consultation publique est inséré en note additionnelle au sommaire addenda.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Noémie BÉLANGER
Conseillère en aménagement

514 868-4305

Tél :

Télécop. : 000-0000

IDENTIFICATION

Dossier # :1150963089

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption - Second projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279) et le Règlement sur le certificat d'occupation et certains permis (R.R.V.M., c. C-3.2) » (01-279-46), à l'égard de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie

CONTENU

CONTEXTE

La Direction du développement du territoire et des études techniques a reçu le mandat de modifier la réglementation, afin de favoriser « l'économie collaborative ».

« L'économie collaborative permet aux citoyens de tirer avantage de la capacité excédentaire d'un bien qu'ils possèdent ou dont ils ont les droits d'utilisation. »

Pour ce faire, l'arrondissement souhaite modifier sa réglementation, afin de permettre :

- la location d'un espace de rangement dans un bâtiment;
- la location d'une parcelle de terrain à des fins de culture maraîchère ou horticole.

Ces modifications réglementaires répondront aussi aux besoins de certains citoyens en espace de rangement, particulièrement pour ceux résidant dans des quartiers plus denses où la taille des logements est limitée.

De plus, autoriser la location d'une partie d'un terrain à des fins de culture maraîchère ou horticole permettra au bénéficiaire :

- de jardiner pour sa consommation, pour son loisir ou pour obtenir un revenu supplémentaire;
- d'accéder à des légumes et des fruits frais à faible coûts, à proximité de sa résidence;
- de demeurer chez soi malgré qu'ils n'aient plus les capacités physiques d'entretenir leur terrain, le cas échéant.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG15 0055 - 29 janvier 2015 : Adopter, avec changement, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement concernant le schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Montréal (89 modifié) » afin de le rendre conforme au contenu du Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM).

DESCRIPTION

Le projet de Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279) propose de :

- permettre l'usage « location d'un espace de rangement » dans un secteur où une catégorie d'usages de la famille habitation est permise, à l'intérieur d'un bâtiment et sur une superficie maximale de 25 m² tout en ajoutant des conditions afin que cette activité ne nuise pas à la quiétude des résidents. En aucun cas, cet espace ne pourra être utilisé comme espace d'entreposage à des fins d'un atelier d'artiste ou artisan, de vente de débarras, de réparation de véhicule automobile ou pour les opérations d'un entrepreneur en construction;
- permettre l'usage « activité agricole maraîchère ou horticole », en plus des secteurs où cet usage est déjà permis, sur l'ensemble du territoire de l'arrondissement à l'exception des secteurs où une catégorie d'usages de la famille équipements collectifs et institutionnels est autorisée, si la superficie destinée à cet usage n'excède pas 100 m² par terrain;
- permettre l'usage « jardin communautaire » dans un secteur où une catégorie d'usages de la famille équipements collectifs et institutionnels E.2 (de sport et de loisir), E.3 (jardin botanique), E.4 (éducatifs et culturels), E.5 (culturels, d'hébergement et de santé) ou E.6 (civiques et administratifs) est autorisée et définir l'usage.

Le projet de Règlement modifiant le Règlement sur le certificat d'occupation et certains permis (R.R.V.M., c. C-3.2) à l'égard de l'arrondissement de Rosemont--La Petite-Patrie a pour objectif de soustraire les activités mentionnées ci-dessous de l'obligation de détenir un certificat d'occupation :

- l'usage « activité agricole maraîchère ou horticole » lorsque la superficie d'un établissement est d'au plus 100 m²;
- l'usage « location d'un espace de rangement ».

Approbation référendaire : Certaines dispositions du projet de règlement sont susceptibles d'approbation référendaire puisqu'elles touchent à des dispositions relatives aux usages et à l'aménagement des cours. Les articles 1 à 10 du projet de règlement sont susceptibles d'approbation référendaire.

JUSTIFICATION

Recommandation de la Direction du développement du territoire et des études techniques

La Direction du développement du territoire et des études techniques recommande favorablement le Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279) et le Règlement sur le certificat d'occupation et certains permis (R.R.V.M., c. C-3.2) à l'égard de l'arrondissement de Rosemont--La Petite-Patrie pour les raisons suivantes :

- le projet de règlement est conforme aux orientations et aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal puisqu'il soutient l'agriculture urbaine tout en encadrant son développement de manière à éviter les effets négatifs de ces activités sur le voisinage;
- le projet de règlement est conforme aux orientations et aux objectifs du Plan d'urbanisme puisqu'il contribue à améliorer la qualité des milieux de vie existant en favorisant, notamment, le verdissement des cours, la lutte aux îlots de chaleur et la sécurité alimentaire tout en limitant les effets négatifs de ces activités sur le voisinage;
- le projet de règlement permet aux citoyens de tirer avantage de la capacité excédentaire d'un bien qu'ils possèdent tout en répondant aux besoins en espaces de rangement et de jardinage de certains résidents.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion - 2 mai 2016
Adoption du 1^{er} projet de Règlement - 2 mai 2016
Consultation publique - 6 juin 2016
Adoption du 2^e projet de Règlement - 6 juin 2016
Adoption du Règlement - 4 juillet 2016

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications et au mieux de leurs connaissances, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

Loi, charte et règlements en lien avec le projet :

- Loi sur l'aménagement et l'urbanisme
- Charte de la Ville de Montréal
- Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal
- Plan d'urbanisme

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Agnès PIGNOLY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Olivier CARIGNAN DE CARUFEL

ENDOSSÉ PAR

Daniel LAFOND

Le : 2015-11-25

Conseiller en aménagement

Tél : 514 868-3884
Télécop. : 868-3918

Directeur - Direction du développement du territoire et des études techniques

et Pierre Dubois, chef de division

Tél : 514 868-3882
Télécop. : 514 868-3918

IDENTIFICATION**Dossier # :1150963089**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279) et le Règlement sur le certificat d'occupation et certains permis (R.R.V.M., c. C-3.2) » (01-279-46), à l'égard de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie

CONTENU**CONTEXTE**

Suite à la consultation publique tenue le 6 juin 2016, le projet de règlement a été modifié, afin de tenir compte du commentaire relatif à la superficie maximale autorisée pour l'usage activité agricole maraîchère ou horticole, dans certains secteurs. À cet effet, la superficie maximale permise a été réduite à 50 m².

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantesLecture :

RESPONSABLE DU DOSSIERNataliya HOROKHOVSKA
agent(e) de recherche

514 868-3807

Tél :

Télécop. : 000-0000

IDENTIFICATION

Dossier # :1160963004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279) et le Règlement sur le certificat d'occupation et certains permis (R.R.V.M., c. C-3.2) » (01-279-47), à l'égard de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, afin d'optimiser l'utilisation des stationnements

CONTENU

CONTEXTE

La Direction du développement du territoire et des études techniques a reçu le mandat de modifier la réglementation, afin d'optimiser l'utilisation des stationnements existants pour répondre à la demande tout en respectant les normes du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279) en terme d'aménagement et de nombre d'unités de stationnement maximal prescrit. À cette fin, le Règlement d'urbanisme 01-279 doit être modifié pour permettre de louer un espace de stationnement aménagé conformément à ce règlement.

L'objectif de cette modification réglementaire est de répondre à la demande en stationnement par l'optimisation au lieu de recourir à la construction de nouveaux espaces à cet effet. À titre d'exemple, certains usages, notamment les bureaux, requièrent des unités de stationnement seulement sur une courte période de la journée. Dans les secteurs mixtes, ces espaces, inutilisés le soir et les fins de semaine, pourraient être occupés par les résidents et les commerçants. À l'inverse, certains résidents pourraient offrir aux commerçants et aux travailleurs leur stationnement. Actuellement, il existe des applications sur le Web qui facilite cette optimisation en indiquant les stationnements disponibles à proximité de la destination souhaitée.

Cette mesure contribuera à la vitalité économique de nos secteurs d'emplois et de nos artères commerciales en éliminant les irritants en lien avec la recherche d'un stationnement disponible. De plus, cette mesure réduira la circulation inutile dans nos quartiers en lien avec cette recherche.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Depuis 2011, l'arrondissement a mis en place plusieurs mesures favorisant le verdissement des cours et du domaine public, sécurisant les déplacements piétons et cyclables et encourageant l'utilisation du transport actif et collectif comme moyen de déplacement.

- Règlement d'urbanisme 01-279-28-2 :
- obligation de verdir 20 % de son terrain;
- obligation d'aménager un stationnement intérieur pour les bâtiments résidentiels de 9 logements et plus;

- réduction du nombre maximal d'unité de stationnement permise à un par logement.
- Règlement d'urbanisme 01-279-33 :
- obligation de planter un minimum d'un arbre par 50 m² de terrain non construit pour les bâtiments résidentiels.
- Règlement d'urbanisme 01-279-41 :
- obligation de verdir 25 % et plus de son terrain;
- instauration de normes favorisant l'aménagement de stationnements réservés à l'autopartage;
- rehaussement des normes sur les stationnements pour vélo;
- réduction du nombre de stationnement minimal exigé pour les petits bâtiments et pour les immeubles situés près des stations de métro.
- Plan local de déplacement de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie.
- Construction de saillies aux intersections pour sécuriser les traverses piétonnes.
- Marquage au sol indiquant le dégagement de 5 m exigé par le Code de la sécurité routière aux intersections, afin de les sécuriser.

DESCRIPTION

Les modifications au Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279) sont de :

- permettre la location d'une unité de stationnement conforme à la réglementation d'urbanisme;
- interdire la location d'une unité de stationnement si elle est accessible seulement à partir d'une ruelle, afin d'éviter le transit dans cette dernière.

La modification au Règlement sur le certificat d'occupation et certains permis (R.R.V.M., c. C-3.2) à l'égard de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie est :

- d'exempter cette activité de l'obligation d'obtenir un certificat d'occupation, afin de faciliter le développement de cette mesure.

Approbation référendaire : Certaines dispositions du projet de règlement sont susceptibles d'approbation référendaire puisqu'elles touchent à des dispositions relatives aux usages. Seul l'article 1 du projet de règlement est susceptible d'approbation référendaire.

JUSTIFICATION

Recommandation de la Direction du développement du territoire et des études techniques

La Direction du développement du territoire et des études techniques recommande favorablement le Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279) et le Règlement sur le certificat d'occupation et certains permis (R.R.V.M., c. C-3.2) à l'égard de l'arrondissement de Rosemont--La Petite-Patrie pour les raisons suivantes :

- le projet de règlement est conforme aux orientations et aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal et au Plan d'urbanisme puisqu'il mise sur l'optimisation de l'utilisation du stationnement pour répondre à la demande, afin d'éviter la construction de nouveaux espaces;
- l'optimisation de l'utilisation du stationnement figure dans les principes directeurs du projet de Politique de stationnement qui est présentement à l'étude par la Ville de Montréal;
- la location d'unités de stationnement devra s'effectuer dans le respect des normes existantes relatives aux stationnements et au verdissement du Règlement d'urbanisme 01-279;

- le projet de règlement permettra d'améliorer l'offre de stationnement de manière ponctuelle et flexible en fonction de la demande;
- grâce aux applications disponibles sur le Web, l'optimisation des unités de stationnement sera facilitée tout en réduisant la circulation inutile en lien avec la recherche d'une case de stationnement disponible;
- le projet de règlement contribuera à la vitalité économique de nos secteurs d'emplois et de nos artères commerciales en éliminant les irritants en lien avec la recherche d'un stationnement disponible;
- la location d'une unité de stationnement offrira un revenu supplémentaire aux propriétaires tout en évitant la multiplication des aires de stationnement pour répondre à la demande.

En somme, il s'agit d'une solution innovante et flexible qui permet de répondre à la demande sans toutefois augmenter les surfaces dédiées aux stationnements.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion - 2 mai 2016
Adoption du 1^{er} projet de Règlement - 2 mai 2016
Consultation publique - 6 juin 2016
Adoption du 2^e projet de Règlement - 6 juin 2016
Adoption du Règlement - 4 juillet 2016

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications et au mieux de leurs connaissances, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

Loi, charte et règlements en lien avec le projet :

- Loi sur l'aménagement et l'urbanisme
- Charte de la Ville de Montréal
- Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal
- Plan d'urbanisme

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Agnès PIGNOLY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Olivier CARRIGNAN DE CARUFEL
Conseiller en aménagement

Tél : 514 868-3884
Télécop. : 868-3918

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-03-23

Daniel LAFOND
Directeur - Direction du développement du
territoire et des études techniques

et Pierre Dubois, chef de division

Tél : 514 868-3882
Télécop. : 514 868-3918

IDENTIFICATION

Dossier # :1162913003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division de l'urbanisme_des permis et de l'inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Avis de motion - Projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le comité consultatif d'urbanisme (RCA-3) », afin d'exclure du processus d'évaluation par le comité consultatif d'urbanisme tout projet de règlement visant à modifier le règlement d'urbanisme et le cas échéant, les règlements de zonage, de lotissement et celui relatif aux dérogations mineures.

CONTENU

CONTEXTE

Afin d'accélérer le traitement des demandes de modifications réglementaires, la Direction du développement du territoire et des études techniques soumet une modification du Règlement sur le comité consultatif d'urbanisme (RCA-3), afin d'exclure du processus d'évaluation par le comité consultatif d'urbanisme tout projet de règlement visant à modifier le règlement d'urbanisme et le cas échéant, les règlements de zonage, de lotissement et celui relatif aux dérogations mineures.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Le projet de règlement modifiant le Règlement sur le comité consultatif d'urbanisme (RCA-3) a pour objectif de supprimer le paragraphe 2 de l'article 2 de ce règlement, afin de ne plus soumettre les projets de règlement visant à modifier le règlement d'urbanisme et le cas échéant, les règlements de zonage, de lotissement et ceux relatifs aux dérogations mineures à une évaluation par le comité consultatif d'urbanisme.

JUSTIFICATION

La Direction du développement du territoire et des études techniques est favorable à la modification au Règlement sur le comité consultatif d'urbanisme (RCA-3) puisque la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme n'exige pas que les projets visés par les présentes modifications reçoivent un avis du comité consultatif d'urbanisme préalablement à leur approbation par le conseil d'arrondissement.

Cette modification permettra à l'équipe de la Division de l'urbanisme, des permis et des inspections de se concentrer sur l'essentiel de ces opérations en réduisant les efforts consenties a des activités qui ne sont pas obligatoires. Cette réduction d ela charge permettra, entre autre, de rendre plus disponibles les professionnels de l'équipe à la

préparation de dossiers qui ont un impact plus important pour le service à la clientèle, en terme de réduction de certains délais, par exemple.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion - 2 mai 2016

Adoption du règlement - 6 juin 2016

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications et au mieux de leurs connaissances, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

Loi, charte et règlements en lien avec le projet :

- Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chapitre A-19.1)
- Charte de la Ville de Montréal

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Olivier CARIGNAN DE CARUFEL
Conseiller(ère) en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Daniel LAFOND
Directeur et Pierre Dubois, chef de division

Le : 2016-04-19

Tél : 514 868-3884
Télécop. : 868-3918

Tél : 514 868-3882
Télécop. :

IDENTIFICATION**Dossier # :1162913003**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division de l'urbanisme_des permis et de l'inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le comité consultatif d'urbanisme (RCA-3) » (RCA-3-6), afin d'exclure du processus d'évaluation par le comité consultatif d'urbanisme tout projet de règlement visant à modifier le Règlement d'urbanisme et le cas échéant, les règlements de zonage, de lotissement et celui relatif aux dérogations mineures

CONTENU**CONTEXTE**

Le projet de règlement modifiant le Règlement sur le comité consultatif d'urbanisme (RCA-3) a pour objectif de supprimer le paragraphe 2 de l'article 2 de ce règlement, afin de ne plus soumettre les projets de règlement visant à modifier le règlement d'urbanisme et le cas échéant, les règlements de zonage, de lotissement et ceux relatifs aux dérogations mineures à une évaluation par le comité consultatif d'urbanisme.

Le projet de règlement est joint à l'intervention du Service des affaires juridiques.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Agnès PIGNOLY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Olivier CARIGNAN DE CARUFEL
Conseiller(ere) en aménagement

514 868-3884

Tél :

Télécop. : 868-3918

IDENTIFICATION

Dossier # :1160963037

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction du développement du territoire et des études techniques , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autorisation de verser le lot 1 879 713 du cadastre du Québec dans le domaine parcs et espaces verts de la Ville de Montréal

CONTENU

CONTEXTE

Le lot visé par cette demande de changement de caractère est situé à l'angle des avenues Bourbonnière et Laurier. Ce terrain est actuellement identifié comme étant un terrain privé ville. Il est bordé un immeuble résidentiel et est souvent occupé par des véhicules qui s'y stationnent illégalement. Ce terrain est d'une superficie de 978,44 m² et est situé en tête d'îlot. Son emplacement et sa forme offrent la possibilité de l'aménager en un espace public.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Présentement, les deux lots sont traités comme des terrains privés « résidus de terrain » appartenant à la ville centre. Par conséquent, ils sont gérés par la ville centre. Après le versement des lots, les deux lots seront traités en tant que domaine public dans la catégorie « Parcs et terrains de jeux » et feront parties des actifs de l'arrondissement. Par conséquent, la gestion du parc sera une compétence de l'arrondissement. Ces lots seront conservés dans l'inventaire immobilier de la Ville, dans la catégorie « Parcs et terrains de jeux ».

L'entretien normal de cette nouvelle portion de terrain sera assumé par la Division des parcs dans ses opérations courantes.

JUSTIFICATION

L'arrondissement est continuellement à la recherche de nouveaux espaces afin d'augmenter sa proportion d'espaces verts. Cette démarche permettra à l'arrondissement de s'approprier ce terrain et d'y aménager un espace public ou un parc.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le versement du lot représente un coût total de 587,06 \$ à l'arrondissement qui devront être remboursés au Service de la gestion et de la planification immobilière. Ce montant sera financé à même le budget de fonctionnement 2016 de la Direction du développement du territoire et des études techniques.

Les informations budgétaires se retrouvent dans l'intervention de l'arrondissement, la Direction des relations avec les citoyens, services administratifs et greffe.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'accès aux espaces verts et aux équipements de loisirs.
Un aménagement urbain centré sur les déplacements actifs et collectifs.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Effectuer les modification à la base de donnée de la géomatique de la Ville de Montréal - Été 2016

Changement de zonage - Hiver 2017

Réaménagement de l'espace : ultérieurement selon le programme triennal d'immobilisation.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le versement des lots est conforme aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs de la Ville de Montréal.

À la suite de vérifications et au mieux de leurs connaissances, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des relations avec les citoyens_des services administratifs et du greffe (Annik GAGNON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Daniel LAFOND

ENDOSSÉ PAR

Daniel LAFOND

Le : 2016-06-17

Directeur

Tél : 514 868-3882
Télécop. : 514 868-3918

Directeur - Direction du développement du territoire et des études techniques

Tél : 514 868-3882
Télécop. : 514 868-3918

IDENTIFICATION

Dossier # :1150963073

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation des plans, en vertu du titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279) - Construire un nouveau bâtiment de 3 étages avec mezzanine, comprenant 5 nouveaux logements - Bâtiment situé au 5764, rue Chabot - Demande de permis 3000931802

CONTENU

CONTEXTE

Demande de permis de construction déposée en vertu de Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279), article 671.11 : projet de construction d'un bâtiment d'habitation.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Les travaux consistent à construire un nouveau bâtiment de 3 étages avec mezzanine, comprenant 5 nouveaux logements, le tout tel que les documents soumis le 5 mai 2016. Le bâtiment est composé de deux volumes séparés par un cour intérieure, le premier de 3 étages avec mezzanine en façade sur la rue Chabot et le deuxième volume de 2 étages à l'arrière et avec cour sur la ruelle.

JUSTIFICATION

Conformément à l'article 671.11 et 671.19, le projet soumis doit respecter les objectifs et les critères stipulés à l'article 674.10 et 674.16, en fonction des travaux projetés. Notre analyse des objectifs et des critères applicables en fonction des travaux projetés apparaît à la grille d'analyse ci-jointe.

Considérant les plans reçus et estampillés en date du 5 mai 2016,

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement a émis une recommandation favorable au projet, avec conditions, lors de l'assemblée du 11 mai 2016 (Voir extrait du procès-verbal de l'assemblée du comité ci-joint),

Considérant que l'architecte a démontré que la réglementation en vigueur ne permet pas de répondre aux conditions demandés lors de la recommandation,

La Direction du développement du territoire et des études techniques est d'avis que le

projet rencontrerait les objectifs et les critères stipulés aux articles 674.10 et 674.16, et ce, conformément aux articles 671.11 et 671.19 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications et au mieux de leurs connaissances, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Frédéric Alex GARCIA
Architecte - planification

Tél : 514 868-4667
Télécop. : 514 868-3918

ENDOSSÉ PAR Le : 2016-06-17

Daniel LAFOND
Directeur - Direction du développement du territoire et des études techniques

et Pierre Dubois, chef de division

Tél : 514 868-3882
Télécop. : 514 868-3918

IDENTIFICATION

Dossier # :1150963075

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation des plans, en vertu du titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279) - Agrandir en aire de bâtiment sur 2 étages avec sous-sol et réaménager l'intérieur - Bâtiment situé au 5770, avenue des Cèdres - Demande de permis 3000970832

CONTENU

CONTEXTE

Demande de permis de transformation déposée en vertu de Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279), article 671.18 projet d'agrandissement d'un bâtiment existant ainsi que l'aménagement des terrains dans les zones 0582, 0598, 0600 et 0601 (Cité-Jardin du Tricentenaire).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Les travaux consistent à agrandir, en cour arrière, le bâtiment existant sur 2 étages (16'-0" X 19'-0"), le tout tel que corrigé par les documents soumis et révisés le 1^{er} avril 2016.

JUSTIFICATION

Conformément à l'article 671.18, le projet soumis doit respecter les objectifs et les critères stipulés à l'article 674.15 en fonction des travaux projetés. Notre analyse des objectifs et des critères applicables en fonction des travaux projetés apparaît à la grille d'analyse ci-jointe.

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement a émis une recommandation défavorable au projet lors de l'assemblée du 24 février 2016 (Voir extrait du procès-verbal de l'assemblée du comité ci-joint) et que des plans modifiés ont ensuite été reçus en date du 1^{er} avril 2016.

La Direction du développement du territoire et des études techniques a recommandé favorablement le projet modifié soumis compte tenu que ce dernier respecterait, à notre avis, les objectifs et les critères applicables du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279) le tout conformément aux grilles d'analyse.

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement a émis une recommandation favorable au projet modifié, avec condition, lors de l'assemblée du 13 avril

2016 (Voir extrait du procès-verbal de l'assemblée du comité ci-joint) et que des plans révisés ont été reçus et estampillés en date du 18 mai 2016.

La Direction du développement du territoire et des études techniques est d'avis que le projet ainsi modifié rencontrerait les objectifs et les critères stipulés à l'article 674.15, et ce conformément à l'article 671.18 du règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications et au mieux de leurs connaissances, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Frédéric Alex GARCIA
architecte - planification

Tél : 514 868 4667
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-06-17

Daniel LAFOND
Directeur - Direction du développement du territoire et des études techniques

et Pierre Dubois, chef de division

Tél : 514 868-3882
Télécop. : 514 868-3918

IDENTIFICATION

Dossier # :1162913011

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division de l'urbanisme_des permis et de l'inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation des plans, en vertu du titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279) - Construire un bâtiment de 3 étages et 6 logements avec mezzanine au toit - Bâtiment situé au 2518, rue Saint-Zotique Est - Demande de permis 3001063222

CONTENU

CONTEXTE

Demande de permis de construction assujettie au titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279), en vertu des articles 671, paragraphe 11, et 674.10 : projet de construction d'un bâtiment d'habitation.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Décision du comité de démolition du 11 mai 2016 : « autoriser la démolition du bâtiment situé au 2518, rue Saint-Zotique Est, consécutivement à la demande de certificat d'autorisation de démolition portant le numéro 3001063217 déposée le 28 septembre 2015, et ce, aux conditions suivantes :

1. une démolition sélective est demandée pour permettre la récupération d'un maximum de matériaux. À cette fin, préalablement à l'émission du permis de démolition, un plan de réutilisation des déchets de démolition doit être déposé;
2. une garantie monétaire au montant 58 523 \$ (10 % de la valeur estimée des travaux de construction), doit être déposée, afin d'assurer le début des travaux de démolition, dans un délai de 6 mois, et l'achèvement des travaux de construction du projet de remplacement, soit la construction d'un bâtiment, incluant le plan d'aménagement paysager, mais excluant l'aménagement des espaces intérieurs, dans un délai de 24 mois, à partir de la date d'émission des permis respectifs;
3. la partie du montant de la garantie monétaire associée à la réalisation des aménagements paysagers s'élèvera à 10 000 \$ et doit être maintenue en vigueur jusqu'à la réalisation complète de l'aménagement paysager;
4. préalablement à l'approbation du permis de construction pour le projet de remplacement, les plans devront être approuvés conformément au titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279). Également, le requérant devra déposer l'étude de l'impact sur l'ensoleillement en trois dimensions et plus détaillée afin que les membres puissent évaluer adéquatement l'impact. Cette étude devra illustrer les conditions

existantes et proposées aux équinoxes et aux solstices et comprendre des relevés effectués aux deux heures compris entre 8 h et 20 h.

Le tout, conformément au Règlement régissant la démolition d'immeubles (RCA-6), adopté par le conseil d'arrondissement de Rosemont—La Petite-Patrie ».

DESCRIPTION

Le projet consiste à construire un édifice de trois (3) étages coiffé d'un toit-terrasse végétalisé et comportant 6 logements. Implanté en contiguïté, dans la continuité de l'architecture de la rue Saint-Zotique, il reprendrait l'alignement de construction du duplex voisin, situé à l'ouest de ce dernier. Le gabarit du bâtiment serait modulé en offrant, afin de marquer l'échelle du projet, un volume avant de 2 étages en brique rouge, et un volume en retrait de 3 étages, en maçonnerie noire.

Les logements offerts auraient une superficie variant de 680 pi² à 1 070 pi² offrant des unités de une à deux chambres à coucher. Deux logements seraient répartis sur 2 étages.

Présentation au comité consultatif d'urbanisme (CCU)

Le présent dossier a fait l'objet d'une présentation devant les membres du CCU, lors de sa séance du 8 juin 2016, et a reçu un avis favorable.

JUSTIFICATION

La Direction du développement du territoire et des études techniques a étudié la présente demande et émet une recommandation favorable pour les raisons suivantes :

- le projet respecte les objectifs et les critères applicables du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279);

- le requérant du projet a tenu compte de la condition émise par les membres du CCU du 8 juin 2016 en rectifiant les plans en vue d'offrir un retrait minimal équivalant à 2 fois la hauteur de la construction hors toit par rapport au mur adjacent à la cour avant et un retrait minimal équivalant à la hauteur de la construction hors toit par rapport au mur arrière.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conseil d'arrondissement du 4 juillet 2016.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Rosemont-Petite-Patrie (01-279).

À la suite de vérifications et au meilleur de leurs connaissances, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux

encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Dominique TURCOTTE
Conseillère en aménagement

Tél : 514 868-3894
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-06-17

Daniel LAFOND
Directeur

et Pierre Dubois, chef de division

Tél : 514 868-3882
Télécop. :

IDENTIFICATION**Dossier # :1167169005**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des relations avec les citoyens_des services administratifs et du greffe , Division des relations avec les citoyens
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autorisation de modification de la signalisation à 22 intersections sur le territoire de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie

CONTENU**CONTEXTE****DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION**

À la demande du bureau du maire de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, exécuter la volonté du conseil d'arrondissement afin de procéder à l'installation ou la modification des feux de circulation sur 22 intersections de l'arrondissement tel que décrit dans la résolution.

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS****VALIDATION**

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nataliya HOROKHOVSKA
agent(e) de recherche

Tél : 514 868-4917

Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-06-22

Karl Sacha LANGLOIS
Directeur des services administratifs et du greffe

Tél : 514 868-3563

Télécop. : 514 872-7064